



INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)

Projet d'établissement

2023 - 2027

SOMMAIRE

I.	LE PROJET ASSOCIATIF	4
	<i>HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION</i>	4
	<i>LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE</i>	4
	<i>LES VALEURS ASSOCIATIVES</i>	5
	<i>CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET ASSOCIATIF</i>	6
	<i>LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</i>	6
II.	L'ORGANISATION GENERALE.....	8
	L'ORGANISATION DES SERVICES	8
	LE COMITE DE DIRECTION (CODIR)	9
	<i>Organisation</i>	9
	<i>Fonctionnement</i>	9
	<i>Modalités de contrôle de gestion garantissant la maîtrise budgétaire</i>	10
	ORGANISATION GEOGRAPHIQUE	10
	SECTEUR D'INTERVENTION.....	11
III.	LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE.....	12
	LA CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS	14
	LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS MISES EN OEUVRE	15
IV.	LA BIENTRAITANCE.....	17
	INTRODUCTION	17
	ZONES DE VIGILANCE.....	17
	<i>Les axes communs à l'ensemble des structures</i>	17
	<i>Le Groupe de réflexion éthique de l'aphvn</i>	18
V.	L'ACCES AUX SOINS.....	19
VI.	L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)	22
	INTRODUCTION	22
	<i>Bilan du précédent projet d'établissement 2018/2022</i>	22
	L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE	23
	LES MISSIONS	24
	<i>Cadre légal d'intervention</i>	24
	<i>L'agrément</i>	25
	LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE.....	25
	<i>Description du public accueilli</i>	25
	<i>Expression et participation des usagers</i>	26
	<i>Place de l'entourage</i>	27
	L'ANALYSE DES BESOINS SELON LA GRILLE SERAFIN PH.....	28
	<i>Besoin en matière de santé somatique</i>	28
	<i>Besoin en matière d'autonomie</i>	28
	<i>Besoin pour la participation sociale</i>	29
	LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION	31
	<i>La nature de l'offre de service</i>	31
	<i>Prestations en matière de soins</i>	32
	<i>Prestations en matière d'autonomie</i>	33
	<i>Prestations en matière de participation sociale</i>	34
	<i>Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours (2.4 & 2.4.1)</i>	37

<i>Pilotage et fonctions supports</i>	38
<i>Modalités d'accompagnement</i>	42
<i>Organisation interne de l'offre de service</i>	42
<i>Les professionnels et les compétences mobilisées</i>	45
<i>l'ancrage des activités dans le territoire : Partenariats et ouverture</i>	47
LES PRINCIPES D'INTERVENTION	50
LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT.....	50

INTRODUCTION

L'APH des Vosges du Nord se projette vers le futur.

Le présent Projet d'Établissement 2023-2027 décline en actions concrètes les axes prioritaires du Projet Associatif 2023-2027 de l'APH – Association à but non lucratif – adopté en assemblée générale en juin 2022.

Nos valeurs associatives fondamentales restent solidement ancrées dans notre action. Elles rappellent la place prépondérante de la personne handicapée accueillie ou accompagnée au sein des dispositifs actuels ou à venir.

Le cadre légal a sensiblement évolué depuis notre précédent projet (2018- 2022). Nous nous y conformons systématiquement et appliquons les nouvelles recommandations. La réglementation continuera sans doute d'évoluer dans le futur, ainsi que les modalités de financement. Les plateformes de services partagés et les dispositifs nous permettront de nous adapter progressivement à ce nouveau cadre.

Notre action s'attachera à l'importance de la qualité de service rendu à la personne, au respect de sa dignité, à la liberté du choix de son projet de vie et à son accompagnement à tous les âges de la vie.

I. LE PROJET ASSOCIATIF

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'APH des Vosges du Nord, APHVN, est née de la fusion, le 31 décembre 2017, de l'APAEIIE et de l'AAPAH.

L'APAEIIE a été créée en 1970 notamment par quelques parents et amis du Rotary Club local pour répondre à un besoin d'accueillir des enfants en situation de handicap.

L'IME (Institut Médico Educatif) est le premier établissement de l'APAEIIE à ouvrir ses portes en 1970.

En 1978 a été créé le CAT (Centre d'Aide par le Travail) devenu ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) en 2005, pour accueillir les jeunes adultes en situation de handicap. A cette même époque le FH (Foyer d'Hébergement) a vu le jour.

Au fil du temps, de 1989 à 1999, plusieurs établissements ont été ouverts afin de répondre aux divers besoins comme, un accueil de jour FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé), un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile et un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

En 2004, la résidence du Hochberg a ouvert ses portes à Wingen-sur-Moder à l'initiative de l'AAPAH, association fondée en 1998.

En 2008, puis en 2010, l'association APAEIIIE s'est encore développée avec la création du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) ainsi que du CAMSP (Centre d'Accompagnement Médico-Social Précoce).

Le 31 décembre 2017, les associations APAEIIIE et AAPAH ont fusionné pour créer l'APH des Vosges du Nord.

De 2016 à 2019 plusieurs projets ont vu le jour. En premier la plateforme autisme rattachée à l'IME créée en coopération avec l'AAPEAI de DIEMERINGEN, en second l'équipe de dépistage précoce en autisme avec l'association APF France Handicap.

Enfin en septembre 2021, la création de l'unité d'enseignement maternelle en autisme UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) située à Val-de-Moder.

LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Le projet associatif est conforme aux recommandations du droit européen et à la législation française. Il prend en compte :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et en particulier :

- La participation directe de la personne handicapée au projet d'accueil et d'accompagnement (livret d'accueil, Conseil de vie sociale),
 - La prise en charge ou l'accompagnement individualisé et de qualité par la mise en place d'un projet personnalisé,
 - La confidentialité des données concernant l'utilisateur.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui reconnaît l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.
- La convention des Nations Unies ratifiée par la France en 2010 relative aux droits des personnes handicapées qui est de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.
- L'APHVN s'engage au respect de la dignité des personnes en situation de handicap et à prévenir toute forme de maltraitance comme définie dans le Code d'action sociale (et des familles CASF, art. L. 119-1 ; CSP, art. L. 1431-2)
- L'APHVN accompagnera les réformes en cours :
- Réforme de la tarification,
 - Développement de réponses inclusives et de l'autodétermination des personnes en situation de handicap,
 - Meilleure fluidité des parcours de santé et de vie,

LES VALEURS ASSOCIATIVES

Les valeurs portées par l'APH des Vosges du Nord sont :

Des valeurs à l'égard des personnes

- Reconnaître la différence et refuser toutes pratiques discriminatoires ;
- Assurer le respect fondamental de la personne en situation de handicap, de sa vie et de son devenir ;
- Promouvoir le droit à la dignité pour chacun ;
- Rechercher le bien-être de la personne en situation de handicap par la qualité de nos services ;
- Garantir la diversité de l'accueil et de l'accompagnement selon la nature du handicap et les besoins de la personne ;
- Développer l'inclusion de la personne en situation de handicap dans la vie civile autant que faire se peut par l'éducation, la formation professionnelle, le travail, le logement ou les services à sa personne.

Des valeurs du vivre ensemble

- Reconnaître tout être humain comme acteur à part entière de la société, en privilégiant et facilitant son insertion dans toutes ses composantes ;
- Assurer l'accompagnement des personnes handicapées dans leur parcours de vie au sein de la collectivité ;
- Promouvoir la solidarité sous toutes ses formes ;
- Développer des partenariats extérieurs pour élargir nos services ;
- Permettre l'écoute et l'accompagnement des familles.

Des valeurs citoyennes

- Promouvoir la participation de la personne handicapée à la vie citoyenne ;
- Avoir un rôle actif dans une meilleure reconnaissance des personnes en situation de handicap par la société civile et ses institutions ;
- Assurer une participation aux instances professionnelles ou administratives en étant force de réflexion et de proposition ;
- Agir en référence constante à l'éthique et à la déontologie et dans le respect de la loi ;
- Intégrer les valeurs environnementales dans nos actions.

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET ASSOCIATIF

Le renouvellement du projet associatif de l'APHVN intervient dans un contexte à la fois bousculé par la crise sanitaire du covid19, et modifié en profondeur par les réformes réglementaires en cours.

Cette crise sanitaire a accentué, et quelque fois révélé des enjeux en termes d'éthique, de conditions de travail, d'attentes de la part de la personne accompagnée et de son entourage.

Elle a parfois révélé les limites dans la capacité des établissements et services à maintenir une continuité de l'accompagnement dans un contexte sanitaire critique.

Ce contexte particulier a poussé les services à innover, à se réorganiser afin de poursuivre l'accueil et l'accompagnement. Il a également été à la source d'un épuisement professionnel important, qui a généré des attentes de plus en plus fortes de la part des professionnels, tant en ce qui concerne les conditions de travail que la reconnaissance.

A cet égard, le niveau des rémunérations et l'obsolescence de la convention collective actuelle pénalisent l'engagement et la fidélisation des salariés. Les revalorisations salariales annoncées par l'État répondent en partie à ces attentes.

Pour ce qui concerne le contexte réglementaire, après les réformes importantes de 2002 et 2005, la réforme de l'évaluation externe qui entre en vigueur en 2022 et surtout la réforme tarifaire SERAFIN-PH annoncée pour 2024, vont profondément impacter nos organisations, nos missions, notre relation avec la personne accompagnée.

Le récent avis rendu par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU questionne également nos institutions et nos accompagnements : Quelle place pour la parole de la personne accompagnée au sein des établissements et services ?

Quelle place pour elle dans la société ? Quelles libertés, quel exercice de ses droits civiques ? Quels droits et quelle rémunération pour les travailleurs handicapés ?

Toutes ces questions et bien d'autres pousseront probablement notre association et nos équipes professionnelles à revoir leur conception de l'accompagnement, avec le souci de répondre de manière adaptée à chaque situation.

C'est dans ce contexte particulier que ce nouveau projet associatif prend place, avec des enjeux portant à la fois sur :

- La pérennité d'un mouvement associatif à taille humaine, confronté aux fusions et à la concurrence du secteur à but lucratif, ainsi qu'à la rareté du financement public pour la création de nouveaux établissements et services.
- La qualité du service rendu, avec un souci constant de respect de la dignité, de la liberté de choix de la personne accompagnée, de respect de son projet de vie.
- L'accompagnement des équipes professionnelles, confrontées à des changements importants, ainsi qu'à un renouvellement générationnel depuis quelques années, qui accentue l'importance de la transmission des savoirs et des compétences au sein des établissements et des services.
- L'accueil des personnes handicapées vieillissantes, tant en ce qui concerne leur accompagnement, que la continuité de leur parcours, et l'adaptation de nos services à leurs attentes et à leurs besoins.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Promouvoir le droit des personnes en situation de handicap

- Développer des actions auprès du public accueilli pour faire connaître les droits de la personne accompagnée ;
- Développer la formation des professionnels à la bientraitance et à l'éthique ;
- Garantir l'expression et la participation des personnes accompagnées ;
- Permettre à la personne accompagnée de définir ses choix et garantir la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement ;
- Développer des actions d'accompagnement à l'autonomie et à la santé ;
- Préserver l'intimité et l'intégrité physique et morale des personnes accueillies.

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

- Développer l'emploi inclusif et l'intégration du travail protégé dans le milieu ordinaire (Cf réforme des ESAT), dans la mesure du possible :
 - Sensibiliser les acteurs économiques et les entreprises,
 - Favoriser les partages et échanges d'expériences entre milieu ordinaire et le travail protégé ;
- Développer l'éducation inclusive par l'accès à une scolarisation adaptée ;
- Développer l'inclusion sociale et la citoyenneté (culture, sport, loisirs) ;
- Développer l'habitat inclusif et les pratiques innovantes.

Développer le parcours des personnes en situation de handicap

- Développer l'analyse des besoins, attentes et habitudes de vie de la personne accompagnée pour construire le projet personnalisé inscrit dans le parcours de vie ;
- Rendre la personne accompagnée actrice de son projet et prendre en compte l'entourage de la personne ;
- Développer au sein de l'APH la coordination de parcours pour garantir le « zéro sans solution » et proposer des options aux personnes accompagnées et leur entourage ;
- Adapter les organisations de travail et développer les plateformes de service pour répondre aux besoins de la personne accompagnée ;
- Améliorer et harmoniser l'accueil et l'orientation des personnes en situation de handicap de manière à mieux gérer les listes d'attente (Généralisation de la commission d'admission).

Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap

- Accompagner les personnes handicapées vieillissantes tout au long de la vie ;
- Adapter l'accompagnement et les conditions d'accueil de la personne handicapée vieillissante ;
- Assurer la continuité de l'accompagnement de la personne handicapée vieillissante et la prise en compte de son projet de vie en partenariat avec la famille et l'entourage ;
- Développer des projets et des partenariats innovants permettant l'accueil, l'accompagnement et le cas échéant l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes.

Adapter les compétences des professionnels aux besoins des personnes en situation de handicap

- Accompagner les professionnels aux changements d'organisation et aux nouvelles missions requises et nécessaires ;
- Former les professionnels aux nouvelles problématiques rencontrées et aux pratiques innovantes ;
- Développer les partenariats avec les entreprises afin d'encourager le partage des compétences entre le secteur médico-social et l'entreprise ;
- Favoriser la qualité de vie au travail, la sécurité au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Développer les partenariats par rapport au territoire

- Maintenir et développer une association vivante, grâce à une veille stratégique, appuyée sur une connaissance des textes nouveaux et de leurs modalités d'application ;
- S'inspirer de ce que d'autres associations ont pu mettre en place avec succès, participer à des colloques et congrès, se tenir informés des progrès techniques et théoriques du secteur ;
- Faire vivre le partenariat existant, en rechercher de nouveaux, pour sortir d'une logique de segmentation et permettre un parcours de vie, facile et personnalisé ;
- Se tenir prêts à répondre à des besoins et à des appels à projets, pour conforter l'existant et développer des compétences nouvelles ;
- Être réactifs selon les demandes de résidents, de porter et de lancer les projets dans les domaines suivants :
 - Professionnel (travail en coopération), Associations sportives et culturelles, Éducatif, Contacts régionaux, voire transfrontaliers, Corporations et fédérations, Médical ;
- Développer une communication vers les partenaires extérieurs ;
- Développer l'écoute et l'échange entre l'association et les familles ;
- Inciter les usagers, familles, amis à participer à la vie associative en devenant membre de l'Association.

II. L'ORGANISATION GENERALE

L'organisation des établissements et services intègre dans ses projets et dans ses pratiques, l'évolution des compétences professionnelles, l'ouverture à l'environnement professionnel, scolaire et social, ainsi que les besoins et demandes des usagers et de leurs familles.

La logique dite de structure, historique et fortement marquée par un modèle institutionnel hiérarchique, est encore présente dans le fonctionnement, mais la logique fonctionnelle est maintenant bien en place. Elle permet de structurer les projets d'accueil et d'accompagnement mis en œuvre, dans une dynamique professionnelle au service des projets individuels et collectifs. Ce modèle de fonctionnement a permis une mise en synergie des structures qui s'organise à partir des emplois et des compétences.

Les directeurs d'établissements et services intègrent ces logiques de l'organisation, ils occupent une double fonction :

- **Hiérarchique** pour assurer la direction de la structure en ce qui concerne :
 - La mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
 - L'animation d'équipe et l'organisation du travail dans les structures ;
 - La sécurité et la bienveillance ;
 - L'accueil des usagers et les relations avec les familles ;
 - L'élaboration et la mise en œuvre des projets individuels ;
- **Fonctionnelle** pour la coordination et l'animation des professionnels concernés par le processus :
 - Réunions régulières ;
 - Formations professionnelles ;
 - Réseau professionnel ;
 - Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'outils communs.

L'ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation de l'APH des Vosges du Nord intègre cette double fonction hiérarchique et fonctionnelle. L'organigramme fonctionnel est défini selon le découpage suivant :

APH DES VOSGES DU NORD
Organigramme fonctionnel au 1^{er} février 2023

- *Les réunions « AME »*
Elles sont mensuelles et traitent de l'amélioration continue et de l'innovation.
- *Les réunions thématiques*
Elles sont ponctuelles et traitent d'un point particulier. Elles réunissent l'ensemble ou une partie seulement des membres de la direction, les professionnels compétents et impliqués dans le projet concerné. Elles sont animées par le manager en charge du projet à traiter.

MODALITES DE CONTROLE DE GESTION GARANTISSANT LA MAITRISE BUDGETAIRE

- Un suivi mensuel de l'activité réalisée par le service est assuré dans le cadre de la réunion CODIR ;
- Un suivi mensuel des indicateurs de dépenses est assuré par la personne en charge du contrôle de gestion interne, en lien avec le directeur général ;
- Une procédure d'achat est en place :
 - validation et suivi de la commande par le cadre autorisé ;
 - réception et contrôle de la prestation ou de la marchandise par une personne habilitée ;
 - contrôle du BL et de la facture avant paiement ;
 - enregistrement comptable et paiement par le service financier.
- Une procédure de mise en paiement des paies est en place :
 - Centralisation des données variables durant le mois ;
 - Intégration des absences, congés, heures supplémentaires... en fin de mois ;
 - Etablissement du bulletin de paie par le service en charge des paies ;
 - Contrôle des bulletins par le contrôle de gestion interne et mise en paiement.

La comptabilité et les paiements sont contrôlés annuellement par un cabinet d'expertise comptable et certifiés un commissaire aux comptes, avant la présentation au CA puis en AG.

Le commissaire aux comptes s'assure de la bonne gestion des établissements et services de manière globale.

ORGANISATION GEOGRAPHIQUE

Les établissements et services de l'APH des Vosges du Nord sont situés à Ingwiller, Wingen-sur-Moder et Saverne. Une permanence est effectuée régulièrement par les professionnels du CAMSP à Sarre-Union.

Les adresses des différents sites sont les suivantes :

IME "Léonard de Vinci" / Institut Médico-Educatif
Rue des Ecoles - 67340 INGWILLER

FAS / Foyer d'Accueil Spécialisé - Accueil de jour
Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

FOYER D'HEBERGEMENT
Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

ESAT "Les Ateliers du Herrenfeld"
Rte d'Uttwiller - 67340 INGWILLER

SESSAD / Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
Rue du Pasteur Herrmann - 67340 INGWILLER

SESSAD-UEMA
Unité d'enseignement Maternelle - Groupe Scolaire P. Pflimlin
99 route de Bitschhoffen - 67350 VAL DE MODER

SAMSAH / Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
15, rue du 11 Novembre - 67340 INGWILLER

SAVS / Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
15, rue du 11 Novembre - 67340 INGWILLER

CAMSP "Raphaël" / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
Rue du Pasteur Herrmann - 67340 INGWILLER
2 rue de l'Artisanat - 67700 SAVERNE

Résidence du HOCHBERG / FAS - FAM - Accueil de jour
1, rue du Château Teutsch - 67290 Wingen-sur-Moder

APH des Vosges du Nord / Siège social
Route d'Uttwiller - 67340 Ingwiller

SECTEUR D'INTERVENTION



III. LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE

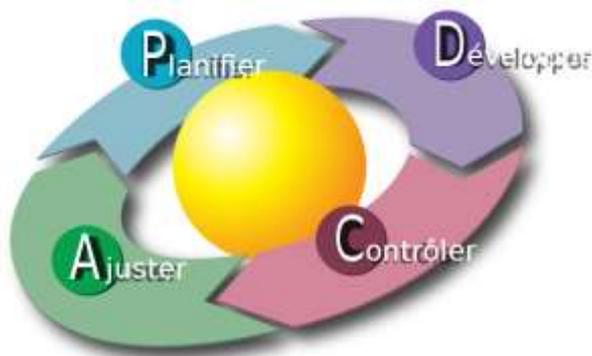
La démarche qualité prend en compte la législation, la réglementation, les recommandations de bonnes pratiques. Elle intègre les données externes : partenariat, réseaux professionnels et associatifs locaux.

Elle s'appuie notamment sur :

- Les réunions CODIR, AME et thématiques ;
- Un système d'information qui s'appuie sur un réseau informatique favorisant une certaine fluidité de l'information ;
- Une base documentaire commune à toutes les structures ;
- Des objectifs en lien avec les besoins et demandes des usagers ;
- Des tableaux de bord qui déclinent les indicateurs dans le but d'évaluer les objectifs fixés par processus, de manière continue ;
- Des enquêtes de satisfaction ;
- Des projets personnalisés qui associent les usagers et leurs familles ;
- La revue de direction ;
- Des audits internes annuels réalisés par des auditeurs formés ;
- Des audits externes annuels réalisés par la société DQS ;
- L'évaluation externe telle qu'elle est prévue par la loi.

L'APH des Vosges du Nord est une association certifiée **ISO 9001** depuis 2010.

L'amélioration continue se fonde sur le principe du PDCA préconisé par la norme ISO 9001.



P : PLANIFIER (tâches/horaires/objectifs/moyens/règles...)

D : DO (faire/agir)

C : CONTROLER (tout ce qui a été planifié : conforme/NC)

A : AMELIORER (ce qui doit l'être)

La direction de l'association maintient sa démarche de certification ISO 9001, conjointement avec le Conseil d'Administration. Nos objectifs sont les suivants :

1. Respecter la charte associative et le projet associatif
2. Respecter la réglementation
3. Adapter, pérenniser et développer l'activité
4. Faire évoluer les collaborateurs
5. Protéger les droits les usagers

Ces objectifs orientés vers nos usagers et nos professionnels, soutenus par une communication interne et externe dans le respect de nos valeurs fondamentales, constituent nos principes de direction.

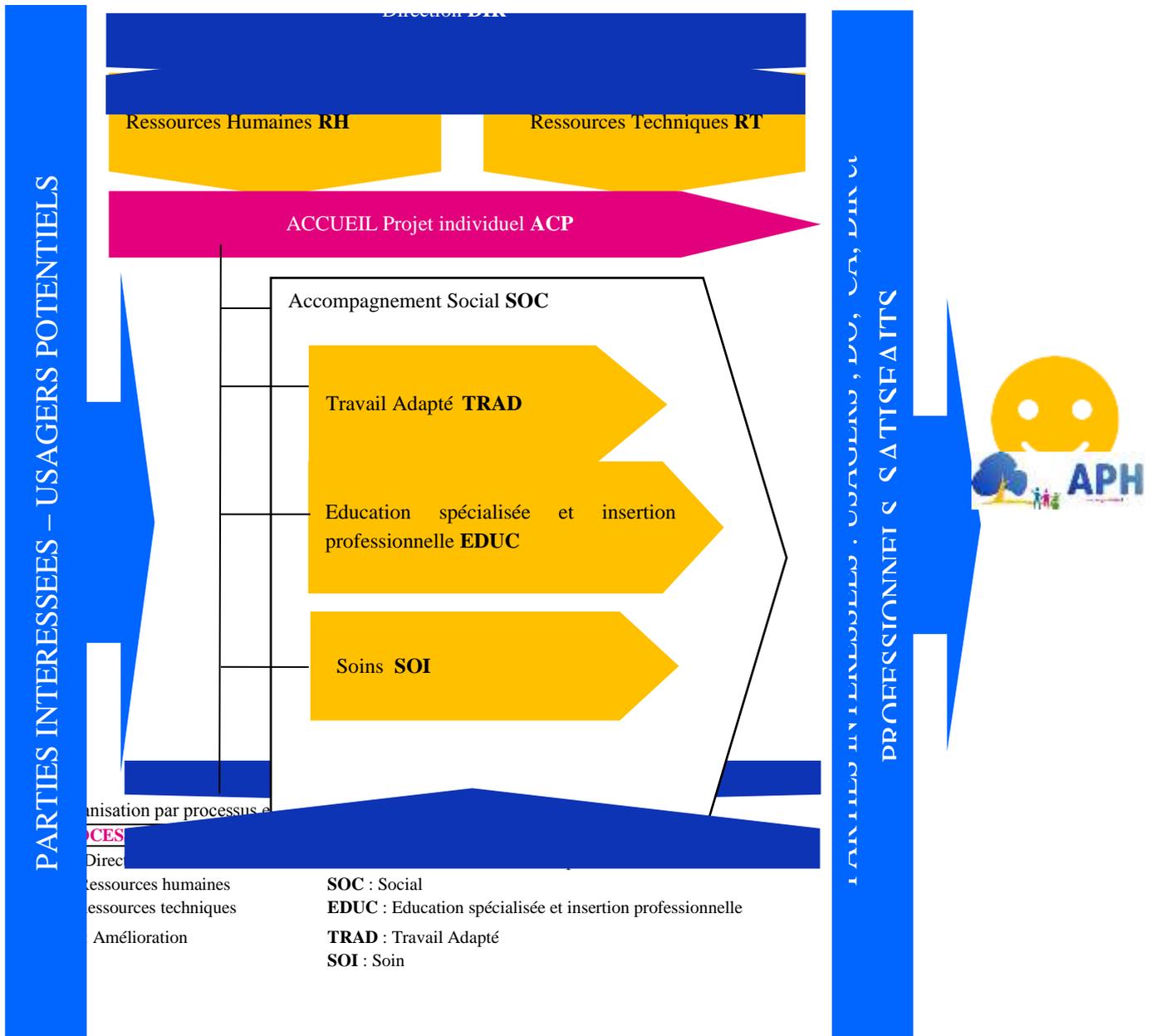
Le système de management de la qualité de l'APH est décrit dans un Manuel de management de la qualité. Il est organisé autour de processus métiers et de processus supports, pilotés par les cadres de l'équipe de direction.

Ces processus sont les suivants :

<u>PROCESSUS</u>	<u>PILOTE</u>	<u>PROCESSUS</u>	<u>PILOTE</u>
DIR : Direction	Lucien CTORZA Jean-Paul FURIC (DPO)	ACP : Accueil Projet d'accompagnement Individuel	Clara GUTKNECHT
RT : ressources techniques	Hugues MEYER	SOC : accompagnement social	Martine SCHMIDT Audrey WILTHIEN
RH : ressources humaines	Séverine DESPRES Esther BRECHENMACHER	SOI : soins	Claire DE SEZE Christine ZOLLER
TRAD : Travail adapté	Hugues MEYER	EDUC : Education spécialisée et insertion professionnelle	Catherine HAUTH
AME : Amélioration : L CTORZA / CODIR			

LA CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS

La cartographie illustre le fonctionnement par processus tel qu'il est mis en œuvre à l'APH des Vosges du Nord.



LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS MISES EN OEUVRE

Principales recommandations de BPP	CA MSP	IME	FH	FAS	RDH	Sess.	SAVS SAMSAH	ESAT
Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées	X	X	X	X	X	X	X	X
Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement	X	X	X	X	X	X	X	X
Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux	X	X	X	X	X	X	X	X
La bientraitance : Définition et repères pour la mise en œuvre	X	X	X	X	X	X	X	X
Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service	X	X	X	X	X	X	X	X
Mission du resp. d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance	X	X	X	X	X	X	X	X
Ouverture de l'établissement à et sur son environnement	X	X	X	X	X	X	X	X
La conduite de l'évaluation interne dans les ESSMS relevant de l'art. L.312-1 du CASF	X	X	X	X	X	X	X	X
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	X	X	X	X	X	X	X	X
Prévention des risques liés à la structure	X	X	X	X	X			X
L'accompagnement des jeunes en situation de handicap pour les SESSAD						X		
Mission du resp. de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile						X	X	
L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes							X	
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT								X
Cadre de vie en collectivité Hygiène			X		x			
Cadre de vie en collectivité, Alimentation, Nutrition		X	X	X	x			X
Programme « Qualité de vie en MAS et en FAM »					x			
Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé en CAMSP	x							
Les spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques			x	x	x		x	X
Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et des adultes handicapés : Prévention et réponses	x	x	x	x	x	x	x	X
Les espaces de calme-retrait et d'apaisement	x	x	x	x	x	x	x	X
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	x	x	x	x	x	x	x	X
Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de l'adulte			x	x	x		x	X
L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité	x	x	x	x	x	x	x	x
Accompagner vers et dans l'habitat			x		x			
Accompagnement des personnes avec Autisme et TED	x	x	x	x	x	x	x	X
Accompagnement des de la personne avec TDI (volet 1)	x	x	x	x	x	x	x	X

Accompagner la scolarité et l'inclusion scolaire	x	x				x		
--	---	---	--	--	--	---	--	--

IV. LA BIENTRAITANCE

INTRODUCTION

La démarche de bientraitance s'inscrit dans la continuité de la loi du 2 janvier 2002 grâce à laquelle l'évaluation et la protection des personnes ont été renforcées. L'HAS, par la publication de ses recommandations, accompagne les structures dans une démarche d'amélioration continue de la qualité mais aussi de la prévention des risques de maltraitance. La gestion des risques de maltraitance s'inscrit dans une démarche plus globale et complexe comprenant un volet préventif et un volet curatif.

La maltraitance renvoie à des situations allant de la négligence à la violence (infantilisation, humiliation, abus de confiance, défaut de soins, privation de droits, brutalité, sévices, etc.). Elle correspond le plus souvent à une succession de petits actes qui, réunis, créent les conditions de l'isolement et de la souffrance des personnes.

ZONES DE VIGILANCE

LES AXES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES STRUCTURES

Information des dispositifs d'aide et de repérage des faits de maltraitance dans les livrets d'accueil et les règlements de fonctionnement

Chaque document comporte une information sur l'existence du numéro national d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées victimes de maltraitance, le 3977. Cette plateforme téléphonique nationale centralise l'ensemble des appels et assure une première écoute. Elle oriente et transmet ensuite aux centres locaux tout appel nécessitant une analyse, des conseils ou des informations.

Développement d'une culture de sécurité et de confiance permettant aux professionnels de rapporter les erreurs, de les discuter, d'en tirer des enseignements pour mettre des mesures de prévention en place

Les membres du personnel par leur disponibilité et leur écoute contribuent également en toute circonstance à prévenir et empêcher toute forme d'agressivité, de violence ou de maltraitance.

Les pratiques et les situations socio-éducatives sont reprises et régulées par les cadres et leurs équipes à l'occasion des temps de réunions et de briefing, définis et repérés.

La qualité de la coordination et du passage de consignes est importante. Des transferts de consignes sont organisés par la voie informatique, fiche de transmission soc au sein des dossiers usagers, cahier de liaison informatisé, mais aussi par des temps d'information directe : briefing.

Existence de protocole d'intervention en cas de faits de maltraitance ou de fait de violence

Des procédures spécifiques sont en place au sein de l'établissement. Elles précisent la marche à suivre pour les professionnels en cas de violence avérée d'un usager envers un autre, d'un professionnel envers un usager, en cas de suspicion de faits de maltraitance mais aussi en cas de révélation de faits de maltraitance. Elles sont régulièrement présentées et reprises en réunion d'équipe.

Garantie pour l'utilisateur en lien avec son représentant légal et sa famille, d'être coauteur de son projet à travers la mise en place d'une fonction de Coordinateur de Parcours

Chaque professionnel dédié à cette fonction a été formé à l'écoute de l'utilisateur et de son entourage ainsi qu'à la gestion de situations conflictuelles, de manière à garantir à tous une qualité de suivi de leur projet. Des temps particuliers et bien définis sont dédiés à cette fonction de manière afin d'accorder le temps nécessaire à l'accompagnement dans l'annonce et l'acceptation de certaines étapes du parcours de la personne accueillie, réorientation, régression, divergence de vue...

Mise en place d'un seul et unique Projet Personnalisé par personne accompagnée

L'existence d'un seul projet pour une personne accueillie dans plusieurs structures lui garantit une cohérence dans les accompagnements et une meilleure coordination des accompagnements.

Recherche constante de l'amélioration des services à la personne accueillie au travers des PR ACP, SOC, EDUC, TRAD et SOI

Dans le cadre de la démarche qualité en cours, les services rendus aux usagers sont régulièrement évalués. Annuellement un état de satisfaction des usagers et de leur entourage est effectué. Une autoévaluation est également effectuée annuellement par les équipes, ainsi que des audits internes et externes.

LE GROUPE DE REFLEXION ETHIQUE DE L'APHVN

Créé en 2019, le GREAPH a pour mission d'organiser une concertation et de proposer une méthode de décryptage, et si possible de résolution des questions complexes qui peuvent se poser dans l'accompagnement des personnes.

Le Groupe de réflexion éthique est issu d'une démarche volontariste (elle ne répond pas à une obligation légale et n'a pas de statut juridique), qui vise à répondre aux besoins des acteurs de l'accompagnement et par conséquent, de fait, à améliorer la qualité des prestations et du fonctionnement.

Le GREAPH fait l'objet d'une charte de fonctionnement. Il se réunit 2 à 3 fois par an. Il regroupe des professionnels de terrain, des usagers, des parents et/ou représentants légaux, des cadres.

Son animation est déléguée à un consultant externe qualifié.

V. L'ACCES AUX SOINS

Tous les établissements et services de l'APH ont parmi leurs missions celle de permettre aux usagers, enfants et adultes, d'accéder à une bonne santé, en respectant leurs capacités et leur projet.

La **bonne santé se définit par le bien être psychique et somatique de la personne.**

Le projet de soin de chaque usager/résident, fait partie du projet personnalisé de la personne. Les prestations de soin proposées aux usagers : actions préventives, diagnostiques et thérapeutiques sont définies dans le processus SOI, les modalités et fréquences de ces prestations sont variables selon les services, adaptées aux besoins des usagers/résidents, et dépendantes des ressources en soin disponibles en interne et sur le territoire :

LES ACTIONS DE PREVENTION ET SENSIBILISATION

Elles sont dispensées dans tous les services, avec des interventions transversales dans le secteur « adultes » :

- ✓ Sensibilisation à l'hygiène, la diététique, le sommeil, les addictions, la sexualité, ou encore les périodes de forte chaleur ou de grand froid.
- ✓ Sensibilisation des usagers/résidents et professionnels à la transmission virale et aux gestes barrières ; sensibilisation à l'intérêt de la vaccination et organisation de campagnes sur site.
- ✓ Des formations sont proposées aux professionnels dans ce contexte, également pour le dépistage et la prévention des complications notamment psycho affectives et comportementales.

L'EVALUATION DES BESOINS DE SOIN ET LA REALISATION DES SOINS

En fonction de la constitution des équipes, sont proposés :

- ✓ Des bilans en interne : infirmiers, paramédicaux, consultations médicales
- ✓ Des évaluations psychologiques, diagnostiques et fonctionnelles, dans tous les services et établissements
- ✓ Des suivis individuels ou collectifs détaillés dans les projets individuels, ou des soins infirmiers organisés selon les ressources
- ✓ Indirectement : des liens avec les médecins et/ou services de soins qui suivent la personne, ou un accompagnement à la consultation médicale (en interne ou externe)
- ✓ Les services adultes participent à l'évaluation et dépistage des Troubles du Spectre de l'autisme, en lien avec le CRA adulte

Ces prestations peuvent être rendues difficiles, en raison de problèmes de déplacement de certains résidents, en raison de troubles comportementaux, de particularités sensorielles et de manque de compréhension.

Pour ces raisons, les **projets suivants** sont en cours :

- **Mise en place de téléconsultations :**
 - débuté au FAM et au FAS de Wingen, pourront être proposées aux usagers du site d'Ingwiller.
 - téléconsultations en présence d'un médecin du secteur enfant , avec les services de génétique et neuropédiatrie
- **Une préparation aux soins** (désensibilisation, habitude pendant les semaines précédant le soin non urgent) et un accompagnement adapté seront proposés par les professionnels
- Un projet innovant est en cours d'étude à l'ARS ; le **projet EMASanté**, qui devrait, au niveau des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, permettre de cibler les besoins et de faciliter cette préparation, pour les enfants dans un premier temps.

L'EXPERTISE DANS LE DOMAINE DE LA DEFICIENCE

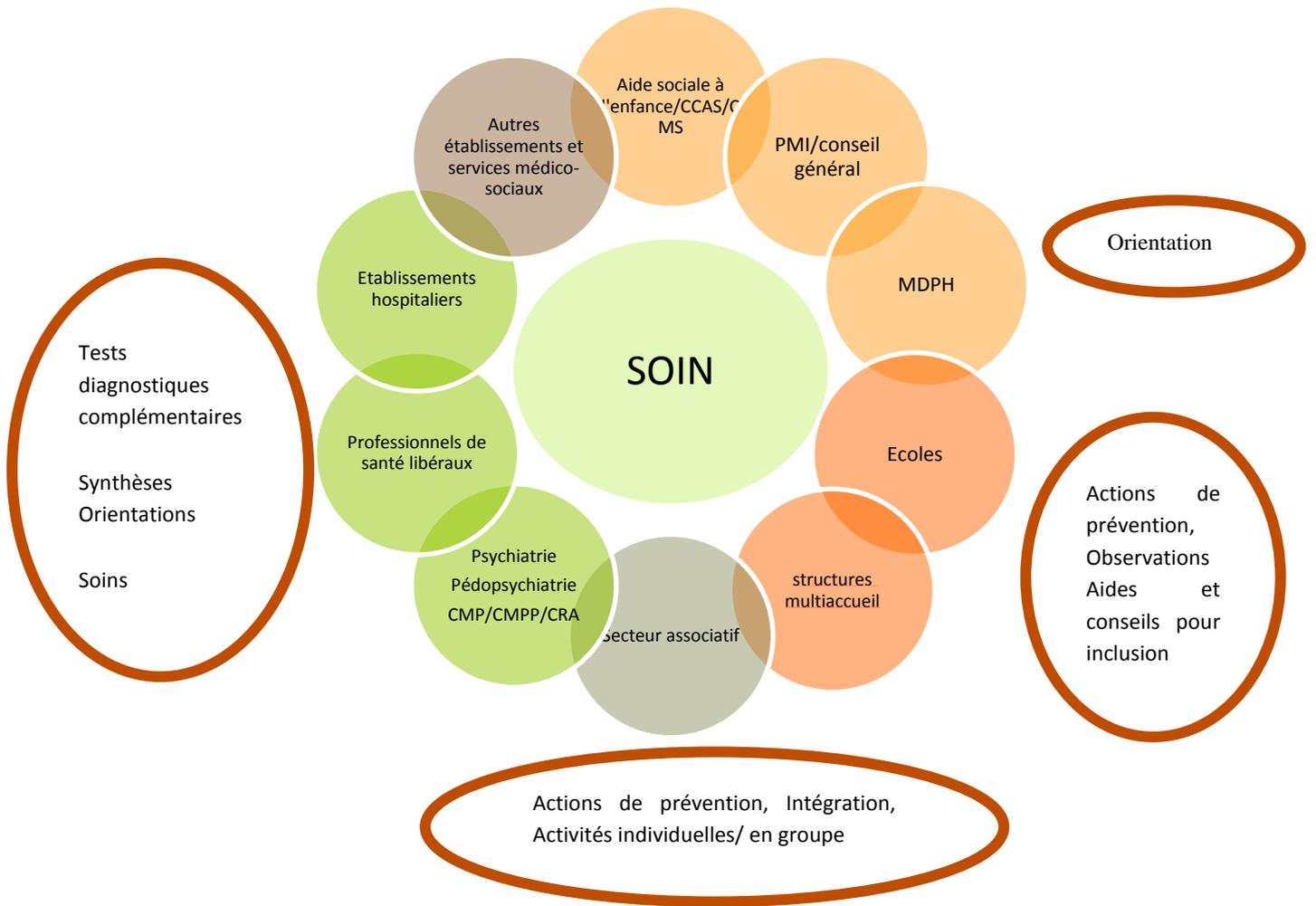
L'ensemble des établissements a une expertise dans le domaine de la **déficience intellectuelle** et des troubles associés, et pour le CAMSP, pour **tout type de déficience**.

- ✓ Cette expertise est utilisée de manière transversale au sein de l'APH, dans les situations complexes
- ✓ Les équipes de soin de l'APH coordonnent les suivis médicaux nécessaires en rapport avec la déficience et/ou la maladie de la personne : travail avec les médecins généralistes du territoire
- ✓ Les services et établissements peuvent également être sollicités par les partenaires du territoire

Le travail en partenariat est indispensable, afin de trouver des ressources complémentaires et de proposer un parcours de soin le plus adapté : il est nécessaire de poursuivre le développement des partenariats avec la psychiatrie adulte et la pédopsychiatrie, avec les professionnels libéraux : médecins et paramédicaux, avec les services hospitaliers :

Le schéma suivant illustre les partenariats en place ; certains sont des partenariats forts, avec des échanges fréquents avec les professionnels du processus SOIN, parfois avec une convention garantissant la continuité des échanges et les engagements de part et d'autre.





VI. L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)

INTRODUCTION

La réécriture du projet d'établissement a été réalisée en étroite collaboration avec l'ensemble des professionnels de l'IME, les partenaires, les familles/aidants, les jeunes, les membres du Conseil d'Administration et le CVS, avec une relecture par les représentants du personnel.

Temps dédiés à la réflexion, aux échanges, avec :

- Les professionnels : matinées des 12/10 & 16/11/22
- Les partenaires extérieurs et membres du CA : après-midi du 07/11/22
- Les familles/aidants :
 - lors de la réunion de rentrée du 07/10/22, un point a été consacré au projet d'établissement
 - en décembre 2022, envoi aux familles/aidants du questionnaire annuel de satisfaction, lequel comporte quelques questions relatives à la réécriture du Projet d'Etablissement.
- Le CVS, lors de la session « ordinaire » du 07/10/22 un point a été consacré au projet d'établissement. Un CVS « extraordinaire » le 06/02/23 a été dédié au Projet (présentation des travaux, échanges).
- Les jeunes, lors de deux ateliers dédiés les 09 et 16/01/23

Ce projet d'établissement a reçu l'avis favorable du CVS, et a été validé en Conseil d'Administration le 2023

BILAN DU PRECEDENT PROJET D'ETABLISSEMENT 2018/2022

Après échange avec les partenaires, familles/aidants, enfants et professionnels il ressort :

Synthèses de l'équipe

Points forts	Axes d'amélioration
Les prestations décrites dans le projet correspondent aux missions de l'IME	Le public accompagné changeant, il est nécessaire d'adapter encore davantage les moyens déployés au sein de l'IME. Poursuivre le développement de la dynamique inclusive dans les dispositifs de droit commun (établissements scolaires, structures de loisirs, lieux culturels...)
La place de l'entourage est soutenue (co-construction du Projet personnalisé de l'enfant, groupes de parole)	
Ecoute active de l'enfant dans son accompagnement et attentes/souhaits pour son parcours – personnalisation de l'accompagnement	
Le réseau partenarial s'est étoffé (Etablissements scolaires, pédopsychiatrie, structures/services APH et autres, CRA...)	
Le réseau mécénat s'est étoffé (Rotary, lions club, femmes de foot...)	
Développement de la Plateforme autisme et de ses missions « ressource » au sein de l'IME, auprès des partenaires et familles/aidants	

Synthèse des partenaires

Points forts	Axes d'amélioration
Les missions de l'IME sont bien repérées	Développer encore la mission ressource des professionnels de l'IME auprès des partenaires de droit commun afin d'optimiser l'inclusion. Créer un lieu commun entre l'IME et l'école primaire située juste en face (cour
Les professionnels de l'IME (dont Plateforme) sont « ressource » pour les équipes éducatives scolaires notamment.	
Les partenaires apprécient le travail régulier et en étroite relation avec l'IME	
Le travail avec des équipes pluridisciplinaires représente une plus-value	
Les rencontres partenariales régulières sur plusieurs formats : déjeuners, Visio, réunions de projet personnalisé couplées aux	

réunions d'Equipe de Suivi de Scolarisation – ESS, réunions trimestrielles ...	partagée par exemple...) Développer la mission ressource des enseignants IME vers les enseignants du milieu ordinaire. Développer le partenariat avec les lieux culturels voire être « ressource » pour la création d'outils permettant d'adapter les visites (expl musées)
Ouverture et adaptabilité de l'IME	
Accompagnement adapté au plus près des besoins des enfants (accueil séquentiel, ...)	

Synthèse des familles/aidants

25 familles ont accepté de répondre à notre enquête et/ou d'échanger (soit 52%)

Points forts	Axes d'amélioration
Les missions de l'IME sont repérées	Techniciser encore l'accompagnement des enfants (ateliers avec davantage de contenu éducatif)
Qualité de l'accompagnement des professionnels	
Groupe de parole pour familles/aidants	
Qualité de l'accueil dès le 1 ^{er} contact	
Perspectives d'accompagnement en milieu ordinaire	
Se sentent bien associées à la construction du projet personnalisé de leur enfant	
Les objectifs d'accompagnement fixés dans le projet personnalisé répondent aux besoins de leur enfant et à leurs attentes	
Informations diverses transmises (parcours scolaire, médico-social et socio-professionnel)	

Synthèse des enfants

Points forts	Axes d'amélioration
L'IME est une école « spéciale » où on apprend des choses	Faire plus de stages et en dehors de l'ESAT d'Ingwiller.
Les enfants apprécient l'organisation de l'IME	
Les enfants apprécient d'être à l'IME	
	Faire des ateliers pour apprendre la vie d'adulte (gérer l'argent et les papiers, chercher un appartement, se déplacer seul, cuisiner, faire le ménage)
	Faire des expériences scientifiques.
	Avoir plus de place à l'IMPRO 2 (locaux).

L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE

Les grandes étapes historiques

Le 3 novembre 1970 : Signature de l'agrément initial qui comptait 15 places d'Institut médico-pédagogique, destinées à accompagner des enfants de 6 à 14 ans avec une déficience moyenne ou profonde.

Entre mars 1973 et 2010 ou l'IME devient « IME Léonard de Vinci » : Plusieurs modifications et renouvellements d'agrément permettent à l'IME de passer à 35 places d'accueil pour enfants et adolescents de 3 à 20 ans en semi-internat.

Le 31 décembre 2015 : Autorisation de constitution d'une plateforme médico-sociale pour l'accompagnement d'enfants et adolescents porteurs d'un trouble autistique (plateforme autisme 2). Cette autorisation prendra effet au

1er septembre 2017, par la transformation de 7 places d'IME, destinées à l'accompagnement d'enfants et d'adolescents âgés de 6 à 20 ans.
La plateforme s'est constituée en partenariat avec l'IME de DIEMERINGEN (géré par l'AAPEAI).
Le 4 mai 2017 : Renouvellement de l'agrément de l'IME pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017, avec une capacité d'accueil de 35 places.

LES MISSIONS

Les missions de l'IME visent à :

- Développer l'autonomie des enfants et des adolescents dans les actes de la vie quotidienne, en trouvant un équilibre entre le besoin d'accompagnement individuel et collectif.
- Proposer des apprentissages scolaires et extra-scolaires.
- Proposer une formation professionnelle adaptée et permettre l'insertion dans la vie professionnelle.
- Assurer un accompagnement social, éducatif, pédagogique et thérapeutique personnalisé.
- Coordonner les soins dans un travail de partenariat avec les institutions et professionnels du secteur scolaire, social, médical et médico-social.
- Accompagner et soutenir la famille.
- Soutenir et accompagner l'enfant dans son développement dans le milieu ordinaire (école, périscolaire, loisirs...)

CADRE LEGAL D'INTERVENTION

Le texte de référence des IME est toujours **l'ANNEXE XXIV au décret n°89-798 du 27 octobre 1989** qui définit les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés. Ce décret a été abrogé en 2004 et ses articles sont à présent intégrés au CASF articles D.312-10 à D.312-59.

Parmi les textes fondamentaux qui guident nos pratiques aujourd'hui, nous pouvons citer :

- **La Loi 2002-02 du 2 janvier 2002** *Rénovant l'action sociale et médico-sociale* qui clarifie les droits des personnes en situation de handicap et indique les outils à mettre en place dans les ESMS pour déployer/protéger ces droits.
- **La Loi 2005-102 du 11 février 2005** *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* qui légifère en faveur de l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap.

D'autres textes viennent également réformer l'organisation médico-sociale traditionnelle

- **La Loi de modernisation de notre système de santé** du 26 janvier 2016 dont

L'article L.114-1-1 du CASF prévoit la mise en place d'un PAG « 1° En cas d'indisponibilité ou d'inadaptation des réponses connues », « 2° En cas de complexité de la réponse à apporter, ou de risque ou de constat de rupture du parcours de la personne ».

L'article L.312-7-1 du CASF prévoit que « les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale [...] peuvent fonctionner en dispositif intégré pour accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation », « Le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation [...] destinée à favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qu'ils accueillent ».

- **Le rapport IGAS du mois de mai 2021** *Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap, des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux* précise en sa page 42 « Prenant la suite d'expérimentations engagées à partir de 2013, ces dispositions [fonctionnement en dispositif intégré] étaient initialement réservées aux seuls ITEP et aux SESSAD dédiés au même public [...] Il a été rendu applicable à l'ensemble du 2° du I de l'article L.312-1 par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance (dans des conditions qui doivent être fixées par décret, en complément du décret initial propre aux ITEP n°2017-620 du 24 avril 2017) ».

- **La Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019** *pour une école de la confiance* dont le chapitre IV prévoit le « renforcement de l'école inclusive ».

L'article L.351-1 du code de l'éducation prévoit que « *Les enfants et adolescents présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires et les établissements visés aux articles L. 213-2, L. 214-6, L.421-19-1, L. 422-1, L. 422-2 et L. 442-1 du présent code [...] si nécessaire au sein de dispositifs adaptés, lorsque ce mode de scolarisation répond aux besoins des élèves* ».

L'organisation des IME et des SESSAD se dirige donc vers un accompagnement plus souple et plus modulaire, adapté aux besoins des enfants et des adolescents « *L'intervention sociale et médico-sociale est en train de se « détotaliser », c'est-à-dire qu'elle ne proposera plus un mode total de « prise en charge », véritable package à prendre ou à laisser [...] issu historiquement de l'internement psychiatrique et du modèle communautaire, mais un bouquet d'offres de services circonstanciées et adaptées à des besoins extrêmement divers : nous allons vers du « sur mesure » (la personnalisation) et du « juste ce qu'il faut » (l'optimisation des ressources)* »¹

L'AGREMENT

L'agrément de l'IME indique que les 35 places sont réparties dans deux sections :

- Section d'éducation générale et soins spécialisés enfants handicapés, de 10 places :
3 places pour enfants déficients intellectuels moyens âgés de 6 à 14 ans,
3 places pour enfants déficients intellectuels profonds ou sévères âgés de 6 à 14 ans,
4 places pour enfants et jeunes polyhandicapés âgés de 3 à 20 ans.
- Section d'éducation générale et professionnelle, et soins spécialisés enfants handicapés, de 25 places :
6 places pour jeunes déficients intellectuels légers, âgés de 14 à 20 ans,
9 places pour jeunes déficients intellectuels moyens, âgés de 14 à 20 ans,
3 places pour jeunes déficients intellectuels sévères à profonds, âgés de 14 à 20 ans,
7 places pour jeunes autistes âgés de 6 à 20 ans.

Ces sections sont plus communément appelées **IMP** (Institut Médico-Pédagogique) et **IMPRO** (Institut Médico-Professionnel), dans le langage usuel de l'établissement.

Au regard de cet agrément, de par la dynamique inclusive, nous observons que le profil de jeunes accueillis à l'IME a considérablement évolué ces dernières années. L'agrément de l'IME ne correspond donc plus exactement au profil d'enfants/d'adolescents que nous enregistrons sur la liste d'attente de l'IME. Cette évolution sera décrite dans la partie suivante « *description du public accueilli* ».

L'agrément de l'IME a évolué en septembre 2017 avec la mise en œuvre d'une « plateforme autisme 2 » en coopération avec l'IME de DIEMERINGEN.

LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE

DESCRIPTION DU PUBLIC ACCUEILLI

L'effectif de l'IME varie entre 35 et 50 jeunes accompagnés.

Trois types de profils y sont majoritaires :

¹ LOUBAT, J.R., HARDY, J.P., BLOCH, M.A. (2022), p.67, *Concevoir des plateformes de services en action sociale et médico-sociale* (2^{ème} éd.), DUNOD

- La Déficience Intellectuelle (DI) ou Troubles du Développement Intellectuel (TDI)

« Elle se caractérise par une capacité réduite à raisonner et à comprendre une information abstraite ou complexe, ce qui retient fortement sur les apprentissages scolaires et limite les capacités d'adaptation dans la vie quotidienne [...] La DI peut être isolée mais elle est aussi très souvent intriquée à d'autres troubles du neurodéveloppement, dont l'autisme, des troubles moteurs ou sensoriels (audition, vision), des troubles graves du sommeil, de l'alimentation ou des pathologies médicales comme l'épilepsie ou des troubles psychopathologiques très variés »²

- Les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) « Les critères diagnostiques actualisés par le DSM-5³ sont définis dans deux dimensions symptomatiques qui sont :

- Les déficits persistants de la communication et des interactions sociales observés dans des contextes variés.
- Le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités.

Cette définition, dimensionnelle, est complétée par un niveau de sévérité selon le niveau de l'aide requise » (HAS, 2018 : 1).

- Le Polyhandicap « Le polyhandicap se définit comme un « handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation » » (ONISEP, 2021)

Cette liste de profils est bien entendu non exhaustive. De par la singularité de chaque jeune, les troubles qui peuvent-être associés ou non, la prise en compte de la dimension individuelle et personnalisée dans la prise en charge du jeune est primordiale.

En quelques chiffres (tableaux de bords ANAP 2018 données 2017 & 2021 données 2020) :

Répartition par type de déficience observée (déficience principale)	Part en % au 31/12/2017	Part en % au 31/12/2020
Déficience intellectuelle	73.34	61.70
Autisme	22.22	34.04
Polyhandicap	4.44	4.26

Nous pouvons observer que le public accueilli à l'IME a considérablement évolué ces dernières années. Le développement de la scolarité inclusive et des classes ULIS dans les écoles élémentaires, au collège et au lycée, permet aux enfants et aux adolescents qui présentent une déficience intellectuelle légère ou moyenne de suivre une scolarité dans le « milieu ordinaire », le plus longtemps possible. Il est de plus en plus fréquent qu'un enfant intègre l'IME à temps plein ou à temps partagé au moment du passage au collège ou au lycée, lorsque les apprentissages se compliquent/s'intensifient et que davantage d'autonomie dans le travail et dans le quotidien est demandé aux élèves.

Nous accueillons à l'IME de plus en plus d'enfants qui étaient accompagnés en pédopsychiatrie par le passé, à l'hôpital de jour principalement, notamment des enfants qui présentent des troubles autistiques associés à une déficience intellectuelle importante.

EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS

L'expression et la participation des jeunes et de leurs familles se fait à travers :

- Le CVS (Conseil de Vie Sociale) : Il se réunit 3 à 4 fois par an et regroupe des représentants des jeunes accueillis, des représentants des parents, des professionnels, des membres du Conseil d'Administration, la Cheffe de Service de l'IME, la Directrice et le Directeur Général.

Lors du CVS sont émis des propositions/avis sur tout élément concernant le fonctionnement de l'établissement (organisation interne, activités, projets de travaux et d'équipement, projets divers...). Un compte rendu est rédigé à l'issue de cette instance, communiqué à l'ensemble des jeunes, familles, professionnels et membres du CVS.

- Les Enquêtes de Satisfaction : réalisées une fois par an, elles permettent d'évaluer la satisfaction des jeunes et de leur famille quant à la prise en charge de l'IME (accueil, locaux, fonctionnement...)

- La Commission Restauration : Participation à cette instance associative de trois représentants des jeunes de l'IME accompagnés d'un.e professionnel.le.

² DES PORTES V, HERON D (2020), *troubles du développement intellectuel*, Contraste, 51, p 91

³ Le DSM-5 est la cinquième et dernière édition du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (*en anglais Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*) de l'Association Américaine de Psychiatrie.

-Co-construction du Projet personnalisé : expression/écoute des souhaits/attentes des enfants et familles dès qu'ils le souhaitent et notamment lors de la construction et mise en œuvre du projet de l'enfant.

PLACE DE L'ENTOURAGE

L'entourage et la famille ont une place essentielle dans l'accompagnement de l'enfant et de l'adolescent à l'IME.

La communication se fait :

- de manière journalière entre l'éducateur et les familles/aidants via le cahier de liaison, un appel téléphonique, un échange de mail et/ou de sms.
- de manière ponctuelle lors de rendez-vous ou par téléphone, à la demande des familles ou des professionnels.
- au besoin avec la Directrice et/ou la Cheffe de service

Les parents sont invités :

- A la réunion de rentrée au début de chaque année scolaire au cours de laquelle sont évoqués le fonctionnement de l'IME, l'équipe, les projets...). La réunion est aussi un temps d'échange et d'écoute des familles.
- Aux réunions/rencontres qui concernent leur enfant (projet personnalisé, rencontre avec le médecin pédiatre ...)
- Aux temps forts de la vie de l'IME et de l'Association (Fête de Noël, Fête du solstice d'été, Journée portes ouvertes, ...)
- Aux soirées « *groupe de parole* » dédiées aux familles/aidants du secteur enfant
- Aux conférences (qui peuvent être organisées de manière transversale avec les autres services/établissements de l'Association)
- Aux temps d'échange et de formation proposés par : les partenaires de l'IME (CRA, Maison de la famille...) et/ou les professionnels de l'IME (plateforme autisme)

L'ANALYSE DES BESOINS SELON LA GRILLE SERAFIN PH

Nous présentons dans ce chapitre les besoins du public que nous accueillons exprimés selon la nomenclature SERAPHIN-PH.

SERAPHIN-PH propose une nomenclature et une classification par catégorie de besoins/ de prestations. La numérotation de ces catégories est respectée ci-dessous. Trois catégories de besoins y sont présentées puis précisés.

Le tableau ci-dessous a été rempli avec la participation de l'équipe de l'IME, il consigne leurs observations sur les besoins identifiés chez le public accompagné au 31/12/2022. Ces données sont bien entendu évolutives.

BESOIN EN MATIERE DE SANTE SOMATIQUE

	Nomenclature Serafin PH Besoin en lien avec	Besoins en matière de Santé Somatique au sein de l'ESMS
111	Besoins en matière de santé somatique ou psychique	
1111	Fonctions cognitives, psychiques (comportement) et du système nerveux	Equilibrer son sommeil Gestion des crises d'épilepsie par un tiers Etre écouté Connaître l'origine, la nature des difficultés (diagnostics) Trouver un équilibre psychique Développer les compétences cognitives
1112	Fonctions sensorielles	Prise en compte des particularités sensorielles dans l'accompagnement global (Famille, école, ESMS...)
1113	Douleur	Evaluer la douleur (notamment pour les plus jeunes et non verbaux) Gérer la douleur Etre soigné (petits soins liés aux blessures superficielles)
1114	Voix, parole, appareil bucco-dentaire	Soins et veille dentaire (dentiste, orthodontiste) Compensation liée aux troubles de l'oralité
1115	Fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	Non concerné
1116	Fonction digestive, métabolique et endocrinienne	Alimentation par sonde via appareillage externe Prise en compte d'une alimentation adaptée Gestion des troubles de l'oralité (fausse route)
1117	Génito-urinaires, reproductives	Non concerné
1118	Locomotrices	Diversifier les actions motrices Aide à la verticalisation Aide à la manipulation du corps pour les soins Maîtriser ses mouvements
1119	Peau et structures associées	Prendre soin de sa peau fragile
11110	Entretenir et prendre soin de sa santé	Prendre soin de soi (hygiène) Prendre soin de soi (alimentation) Suivi médical régulier et adapté Suivi médical spécialisé Aide à la gestion d'un traitement administré hors du domicile

BESOIN EN MATIERE D'AUTONOMIE

	Nomenclature Serafin Besoin en lien avec	Besoins en matière d'autonomie au sein de l'ESMS
121	Besoin en matière d'autonomie	
1211	L'entretien personnel	Se laver (corps dont mains) S'habiller/se déshabiller Se brosser les dents

	Nomenclature Serafin Besoin en lien avec	Besoins en matière d'autonomie au sein de l'ESMS
121	Besoin en matière d'autonomie	
		Se moucher S'hydrater S'essuyer (WC) Manger de manière autonome Connaître et appliquer les rituels de soins corporels Se brosser les cheveux Se servir seul Gérer ses affaires personnelles
1212	Les relations et les interactions avec autrui	Communiquer Acquérir les prérequis à la communication Connaître les codes sociaux et règles de vie en collectivité Savoir solliciter l'adulte/ ses pairs Savoir demander de l'aide Avoir un comportement adapté Savoir utiliser les modes de communication moderne (mails, sms ...) Développer une relation de confiance Développer les compétences relationnelles Se sentir valoriser, soutenu, encouragé, dans la relation avec autrui Connaître les émotions de base Savoir repérer les émotions d'autrui Savoir exprimer ses envies durant un jeu (envie de stopper le jeu, envie de poursuivre, envie de modifier ...) Jouer avec les autres Accepter l'autre à proximité de soi Tolérer le contact physique
1213	La mobilité	Se déplacer/marcher en autonomie Aide au déplacement (appareillage) Se mouvoir avec aisance
1214	La prise de décision adaptées et la sécurité	Etre informé des risques liés à la prise de drogue et autres substances (tabac, alcool...) Etre informé des risques liés aux écrans Etre informé des risques liés aux réseaux sociaux Avoir connaissance des dangers du quotidien (route, cuisine, produits dangereux...) Faire des choix Savoir exprimer ses difficultés Se repérer dans l'espace et le temps Connaître les règles de sécurité liées au déplacement Autodétermination Savoir adapter sa réponse face à un comportement agressif Connaître sa droite et sa gauche Savoir s'organiser, planifier, prioriser S'adapter/réagir aux situations d'urgence (panne d'électricité, de gaz, eau bouillante qui déborde, aliment surcuit...)

BESOIN POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

	Nomenclature Serafin Besoin en lien avec	Besoins en matière de participation sociale au sein de l'ESMS
13	BESOIN POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
13 131	Besoin pour la participation sociale Besoin pour accéder aux droits et à la citoyenneté	
1311	Besoin pour accéder aux droits et à la citoyenneté	Accéder aux services/structures de droit commun Etre informé sur les droits et devoirs liés à la citoyenneté Etre accompagné pour effectuer les formalités administratives diverses (vote, demande CNI...) Etre accompagné pour faire valoir ses droits (CAF, MDPH, impôts) Comprendre le fonctionnement et procédures administratives Etre acteur de son parcours Etre soutenu dans son rôle au sein du CVS
13 132	Besoin pour la participation sociale Besoin pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques	
1321	Besoin pour vivre dans un logement	Connaître les possibilités d'hébergement (Foyer, appartement, colocation...) Savoir rechercher un logement Disposer d'un logement adapté
1322	Besoin pour accomplir les activités domestiques	Savoir entretenir un logement Savoir gérer un budget Apprendre à être autonome pour effectuer des tâches de la vie domestique (mettre la table, débarrasser, faire la vaisselle, faire la lessive ...) Connaître les règles d'hygiène domestique Savoir élaborer des menus, une liste de courses Savoir cuisiner Se repérer dans un commerce Savoir faire des courses en autonomie
13 133	Besoin pour la participation sociale Besoin pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux	
1331	Besoin en lien avec la vie sociale et étudiante	Etre informé des filières existantes et possibilités de certifications Faire partie pleinement d'une classe, d'une école, d'un collège ... (inclusion)
1332	Besoin en lien avec le travail et l'emploi	Etre informé des filières d'emploi, des possibilités sur le territoire en milieu protégé et ordinaire Etre informé des conditions d'emploi Découvrir le monde du travail ordinaire et/ou protégé D'être formé pour accéder à un emploi Etre accompagné dans la recherche d'emploi Etre accompagné dans la recherche de stage
1333	Besoins transversaux en matière d'apprentissages	Apprendre à lire, écrire, compter Connaître/appliquer les codes scolaires attendus Acquérir des compétences de raisonnement pour résoudre des problèmes Maintenir ses acquis

1334	Besoin pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	Etre informé concernant la vie affective et sexuelle (moyens de contraception, puberté, MST...) Etre soutenu, épaulé par son entourage familial Soutien relatif à la parentalité Guidance parentale – soutien aux familles Connaitre son corps Comprendre la notion de consentement
1335	Besoin pour apprendre à être pair-aidant	Partager ses compétences/connaissances
13 134	Besoin pour la participation sociale Besoin pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport	
1341	Besoin pour participer à la vie sociale	Jouer – apprendre par le jeu Développer le lien avec ses pairs S'ouvrir culturellement Eveiller la curiosité Accéder aux structures de loisirs/périscolaires Trouver sa place parmi ses pairs Faire ses propres choix, prendre ses décisions (autodétermination) De trouver un mode d'accueil et d'accompagnement spécialisé
1342	Besoin pour se déplacer avec un moyen de transport	Apprendre à se déplacer en autonomie (bus, maison, école, train ...) Accès à la prestation Taxi Apprendre le code de route De passer le permis de conduire
13 135	Besoin pour la participation sociale Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique	
1351	Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique	Etre informé, accompagné sur la mise sous protection juridique

LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE

Accueil / Projet personnalisé / fin de prise en charge

La dimension familiale est essentielle dans l'action du service. En effet, **la famille est l'interlocuteur privilégié** de l'équipe et l'un des principaux acteurs du projet de l'enfant/du jeune.

L'IME favorise et développe des temps d'échanges réguliers (échange téléphonique, rencontres...) avec les parents/aidants en présence de l'enfant/du jeune, tout en respectant le cheminement de chacun par rapport à la situation de handicap.

L'IME est un établissement qui se veut accueillant, sécurisant et bienveillant.

En amont de toute admission et/ou simple demande d'informations, nous rencontrons chaque famille, proposons une visite de l'établissement, informons sur le fonctionnement de l'IME. Bien souvent cette rencontre est déterminante dans le processus d'acceptation de certaines familles des difficultés de leur enfant et peut leur ouvrir des pistes de réflexion et pour l'orientation à venir.

La protocolisation des démarches d'admission, d'accueil, de suivi, de co-construction et mise en œuvre du Projet Personnalisé et la fin d'accompagnement, est développée dans le processus ACP (accueil et coordination de parcours) et précisée dans le livret d'accueil.

Nous présentons dans ce chapitre les prestations de soins, d'autonomie et de participation sociale développées autour des personnes accueillies et en fonction de leurs besoins, décrits précédemment. Ces prestations sont présentées en respectant la nomenclature SERAPHIN-PH.

4 catégories de prestations sont présentes au sein de SERAPHIN-PH.

Le tableau ci-dessous a été rempli avec la participation de l'équipe de l'IME, il consigne leurs observations sur les prestations identifiées à destination du public accompagné au 31/12/2022. Ces données sont bien entendu évolutives.

PRESTATIONS EN MATIERE DE SOINS

	Nomenclature Seraphin Prestation de soins et d'accompagnement	prestation de soin et accompagnement au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES	
21 211	Prestations de soin, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles Soins somatiques et psychiques	
2111	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Sensibilisation à l'hygiène (corporelle, dentaire) Sensibilisation à l'hygiène de vie (sommeil...) Coordination de soins (gynéco, dermato, endocrinologue, pédicure, ophtalmo, diététicien, ema'hop, handident...) Coordination de soins psychiques (hôpital de jour, pédopsychiatre, psychiatre, psychologue scolaire...) Coordination médicale par le médecin pédiatre de l'IME Consultation annuelle auprès du médecin de l'IME Application de crème hydratante(mains) Apporter les premiers soins (petites blessures superficielles) Atelier bien être (soin de corps, Atelier sensoriel) Musicothérapie Balnéothérapie Salle de retrait/d'apaisement Bobologie Observation et analyse par l'équipe pluridisciplinaire (retours faits au médecin IME qui fait le lien avec le médecin de l'enfant / expl grille d'observation comportementale – analyse fonctionnelle...) Elaboration de protocole d'urgence par le médecin IME
2112	Soins techniques et de surveillance infirmières ou déléguées	Accompagnements médicaux (rdv médecins, spécialistes...) Habituation aux soins Aide à l'alimentation via sonde externe Nursing Application d'un protocole médical adapté (épilepsie, allergies... avec aide à la prise de traitement) Utilisation grille évaluation de la douleur
2113	Prestation des	Evaluations – Bilans divers

	Nomenclature Serafin Prestation de soins et d'accompagnement	prestation de soin et accompagnement au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES	
	psychologues	Psycho-éducation (séances/accompagnement enfant et famille/aidants) Accompagnement psychologique
2114	Prestation des pharmaciens et préparateurs en pharmacie	Non concerné
21 212	Prestations de soin, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles Rééducation et réadaptation fonctionnelle	
2121	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes	Evaluations – bilans divers (psychomotricien, kiné, orthoptiste, orthophoniste) Séances sport adapté Séances de rééducation (psychomotricité, kiné, orthophoniste ...) Utilisation du verticalisateur (manipulation/installation) Utilisation du « soulève malade » Utilisation de fauteuil adapté

PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE

	Nomenclature Serafin Prestation en matière d'autonomie	Prestation en matière d'autonomie au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE	
22 221	Prestations en matière d'autonomie Prestations en matière d'autonomie	
221	Prestation en matière d'autonomie	Repas adaptés Accompagnement à la prise des repas
22 221	Prestations en matière d'autonomie Prestations en matière d'autonomie	

	Nomenclature Serafin Prestation en matière d'autonomie	Prestation en matière d'autonomie au sein de l'ESMS
22	PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE	
2211	Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne	Elaboration/affichage de supports de séquençage (lavage des mains, se laver le corps, s'habiller, se déshabiller ...) Atelier bien être – soin de soi (coiffure, entretien des ongles...) Accompagnement à la prise des repas Apprentissage éducatif de la prise des repas en autonomie Nursing Accompagnement au temps de brossage des dents méridiens Atelier piscine (travail des différents actes de la vie quotidienne = se laver, s'habiller etc ...) Guidance verbale & répétition (ritualisation) dans les gestes de la vie quotidienne Coordination et liens avec les familles/aidants dans le recueil des habitudes de vie quotidiennes & généralisation des actes du quotidien domicile/IME Accompagnement psychomoteur Evaluations/bilans divers Aménagement de l'espace repas
2212	Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui	Accompagnement à l'utilisation des moyens de communication moderne (mails, sms...) Mettre en place une approche positive avec autrui (cf RBPP HAS - TDI p.17) Elaboration/mise en œuvre de supports de communications adaptés et alternatifs (pictogrammes, cahiers de communication, tableau de choix, ...) Elaboration/mise en œuvre de supports d'aide à la planification (planning adapté) Atelier d'habiletés sociales Atelier gestion des émotions Evaluations et bilans divers Conseil de classe
2213	Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Accompagnement à l'autodétermination Evaluation de la capacité à se déplacer en sécurité à l'extérieur (trottoir, passage piéton...) Accompagnement selon évaluation Sensibilisation aux dangers (domestiques, routiers...)

PRESTATIONS EN MATIERE DE PARTICIPATION SOCIALE

	Nomenclature Serafin Prestation en matière de participation sociale	prestation en matière de participation sociale au sein de l'ESMS
23	PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	

	Nomenclature Serafin Prestation en matière de participation sociale	prestation en matière de participation sociale au sein de l'ESMS
23	PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
23 231	Prestations pour la participation sociale Accompagnement pour exercer ses droits	
2311	Accompagnement à l'expression du projet personnalisé (PP)	Co-construire son PP Rencontre/échange avec le coordinateur de parcours
2312	Accompagnement à l'exercice des droits et libertés	Information et sensibilisation aux droits et aux libertés (droit de vote, droits et devoirs du citoyen) Disposer de documents explicatifs simplifiés pour une meilleure compréhension Accompagnement dans les démarches administratives des services et dispositifs de droit commun (CAF, MDPH, Mairie...)
23 232	Prestations pour la participation sociale Accompagnement au logement	
2321	Accompagnement pour vivre dans un logement	Accompagnement dans la recherche d'un logement Accompagnement dans la recherche de solutions pour permettre la vie en logement autonome (APL, PCH...) Accompagner dans les démarches d'adaptation du logement (le jeune et/ou sa famille) Evaluations et bilans divers Accompagner les familles dans l'aménagement du domicile (élaboration/mise en place d'outils facilitant la vie au domicile – expertise ergo, affichage pictos etc ...) Visite à Domicile (VAD)
2322	Accompagnement pour accomplir les activités domestiques	Accompagnement vers l'autonomie dans la gestion d'un logement (courses, ménage...) – mises en situation et ateliers Accompagnement dans la recherche de solutions pour permettre d'accomplir les activités domestiques (PCH, aide à domicile...) Coordination/lien avec les prestataires de service Accompagnement pour effectuer des tâches de la vie domestique (mettre la table, débarrasser, faire la vaisselle, faire la lessive...) Création et mise en place de supports d'apprentissage adaptés Atelier cuisine Atelier « faire des courses » Evaluations et bilans divers
23 233	Prestations pour la participation sociale Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux	

	Nomenclature Serafin Prestation en matière de participation sociale	prestation en matière de participation sociale au sein de l'ESMS
23	PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
2331	Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	<p>Accompagnement vers les dispositifs d'information (filiales existantes et possibilités de certifications)</p> <p>Accompagnement des enseignants/AESH/ATSEM dans la création/mise en place d'outils permettant des aménagements en milieu scolaire</p> <p>Soutien à l'inclusion scolaire</p> <p>Accompagnement dans les apprentissages scolaires</p> <p>Sensibilisation des équipes éducatives</p> <p>Coordination avec enseignant ressource et handicap du secteur et autres partenaires scolaires (AESH/ATSEM)</p> <p>Accompagnement dans les apprentissages des codes sociaux</p> <p>Participation des professionnels à l'ESS de l'usager</p> <p>Atelier bricolage de saison (travail du repère dans le temps + motricité fine)</p> <p>Atelier cuisine (travail sur les quantités, unités de mesure, motricité fine...)</p> <p>Elaboration/mise en place d'outils permettant des aménagements au sein de l'IME (affichage, pictos, photos ...)</p> <p>Adaptation des enseignements scolaires au sein de l'unité de l'enseignement de l'IME</p>
2332	Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle	<p>Accompagnement vers les dispositifs de droit commun (Pôle Emploi, Missions locales...)</p> <p>Accompagnement vers les dispositifs du milieu protégé (ESAT, Entreprises adaptées)</p> <p>Préparer à l'employabilité (CV, lettre de motivation...)</p> <p>Accompagnement à la recherche de stage</p> <p>Accompagnement à la recherche de formation</p> <p>Lien des professionnels avec les lieux d'emploi</p> <p>Ateliers techniques IMPRO (Espaces verts, cuisine, gestion du magasin école)</p> <p>Accompagnement à la visite d'un lieu de stage</p>
2333	Accompagnement pour mener sa vie professionnelle	<p>Sensibiliser les professionnels du lieu d'emploi aux particularités de l'usager (coordination & lien)</p> <p>Accompagner l'usager au démarrage de son emploi</p> <p>Elaboration de supports adaptés</p> <p>Aménagement du poste de travail</p> <p>Soutien à l'inclusion en milieu ordinaire</p>
2334	Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées	Inclusions régulières au sein du FAS de l'association
2335	Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	<p>Sensibiliser/accompagner/guider dans les questions liées à la parentalité</p> <p>Sensibiliser/accompagner/guider dans les questions liées à la sexualité (atelier – groupe de parole)</p> <p>Faire le lien avec les partenaires spécialisés sur la question (PMI, sages femmes, planning familial)</p> <p>Accompagner/soutenir les familles-aidants (café parents – programme de formation - VAD)</p> <p>Atelier vie affective et sexuelle</p>

	Nomenclature Serafin Prestation en matière de participation sociale	prestation en matière de participation sociale au sein de l'ESMS
23	PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE	
2336	Accompagnement pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	Accompagnement à la préparation et participation à des commissions diverses (CVS, restauration) Accompagnement vers un dispositif tel GEM (groupe d'entraide mutuelle) Mise en place de tutorat entre usagers
23 234	Prestations pour la participation sociale Accompagnement au logement	
2341	Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage	Accompagnements des familles/aidants (Groupe de parole, accès à des formations, entretiens avec psychologue)
2342	Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Accompagnement des enfants et familles à l'inclusion dans les centres de loisirs, périscolaires, club sportif du secteur Accompagnement des enfants et familles dans la recherche et accès aux lieux culturels Accompagnements des équipes périscolaires et de loisirs à l'accueil (sensibilisation, création/mise en œuvre d'outils) Participation à des sorties extérieures Participation à des activités culturelles (expl... théâtre, spectacle, arts plastiques) Participation à des activités telles que la médiation animale Coordination/lien avec les partenaires du secteur Accompagnement les familles dans la recherche de solutions de répit (expl accueil temporaire du jeune) Participation à un séjour (transfert) Accompagnement lors des temps de jeu (récré...)
2343	Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	Accompagnement/guidance dans la prise des transports (train, bus...) Sensibilisation à la sécurité routière (Atelier ASSR & Code de la route) Lien avec les auto-écoles (permis de conduire, permis AM) Atelier d'orientation
23 235	Prestations pour la participation sociale Accompagnement en matière de ressources et d'auto-gestion	
2351	Accompagnements pour l'ouverture des droits	Accompagnement dans les démarches et mise en relation avec les dispositifs de droit commun
2352	Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	Atelier de gestion de l'argent Atelier de gestion d'un budget Coordination/lien avec curateur-tuteur Coordination/lien avec famille-aidant
2353	Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes	Accompagnement dans la mise sous protection juridique

PRESTATION DE COORDINATION RENFORCEE POUR LA COHERENCE DU PARCOURS (2.4 & 2.4.1)

En raison de la diversité des besoins des enfants accompagnés, l'IME s'entoure d'acteurs du territoire pour y donner une réponse adaptée. Certaines situations complexes nécessitent une prestation de coordination renforcée afin de construire le projet le plus adapté aux besoins de l'enfant et projet de vie des familles/aidants.

Cette coordination s'applique lorsqu'il s'agit de coordonner les actions de plusieurs acteurs (école, ESMS, périscolaire, pédopsychiatrie, rééducateurs...) autour d'un même accompagnement. Cette prestation est essentiellement effectuée par les coordinateurs de parcours.

PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORTS

	Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support	Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
31	FONCTIONS GÉRER, MANAGER, COOPÉRER		
31	Fonctions Gérer,		
311	Manager, Coopérer Gestion des Ressources Humaines		
3111	Pilotage et direction	Fonction de direction et d'encadrement. Réunions bimensuelles du CODIR	Direction IME Direction générale
3112	Gestion des ressources humaines, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du dialogue social	Fonction de gestion des ressources humaines Plan de développement de compétences annuel Soutien de la formation des professionnels Entretiens individuels et professionnels Réunions bimensuelles du CSE	Service RH APHVN Direction générale Direction IME
31	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer		
312	Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable		

	Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support	Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
3121	Gestion budgétaire, financière et comptable	Gestion budgétaire, comptable et financière, ainsi que les fonctions achats	Comptabilité APHVN
3122	Gestion administrative	Fonctions variées de la gestion administrative de l'établissement	Direction IME
31 313	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Information et communication		
3131	Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2	Gestion de la démarche continue de la qualité selon la certification ISO 9001 version 2015 Tableaux de bord ANAP Rapports d'activités annuels + rapports d'activité harmonisés	Direction IME CODIR APHVN
3132	Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données, GED	Dossier unique de l'utilisateur Schéma directeur informatique Sous-traitance des réseaux, sécurités informatiques et achat matériel informatique Gestion globale du système d'information	DG RT DPO
31 314	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Qualité et Sécurité		
3141	Démarche d'amélioration continue de la qualité	Réunions AME bimensuelles : Démarche qualité selon certification ISO 9001 version 2015 Démarche évaluation externe Audits système annuels Construction d'outils	Comité de Direction de l'APHVN
3142	Analyse des pratiques, espaces ressources et soutien aux personnels	Réunions éducatives hebdomadaires : prestation permettant l'analyse des situations éducatives, soutenant les professionnels, la réflexion éthique et le soutien aux situations quotidiennes rencontrées dans l'accompagnement des jeunes. Réunion « socle commun » avec tous les professionnels chaque semaine (30 min) Réunion par secteur (IMPRO/IMP) d'une heure par quinzaine Groupe d'Analyse des Pratiques dont bénéficient les professionnels volontaires 3x dans l'année	Tous les professionnels IME
3143	Supervision	Non concerné à ce jour	

	Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support	Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
31 315	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Relations avec le territoire		
3151	Coopération, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun	Travail en partenariat Ligne de conduite : ne pas se substituer au droit commun mais travailler en lien avec les différents intervenants Conventions passées avec les intervenants externes/ les partenaires	Coordinatrices de parcours et Direction IME
3152	Appui-ressource et partenariats institutionnels	Formation – sensibilisation - guidances Conventions institutionnelles	Professionnels IME et plateforme autisme Direction et DG
31 316	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Transports liés à gérer, manager, coopérer		
32	FONCTIONS LOGISTIQUES		
32 321	Fonction Logistique Locaux et autres ressources pour accueillir		
3211	Locaux et autres ressources pour héberger	Non concerné	
3212	Locaux et autres ressources pour accueillir le jour	Mise à disposition de locaux administratifs, salles de classe, salles d'activité, salle de réunion, un réfectoire, cuisine pédagogique, une cour de récréation - <i>site rue des écoles</i> Mise à disposition d'une salle de classe/d'activité, un bureau, un magasin école, un atelier Espaces Verts (+ tous les extérieurs), une cuisine collective – <i>site route d'Uttwiller</i>	Chargés d' accompagnement éducatif, chargés d'enseignement, Chargés d'insertion, assistante administrative, Direction IME
3213	Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	Mise à disposition d'un bureau médical, bureaux « psychologue », une salle de motricité, une balnéothérapie, un espace sensoriel – <i>site rue des écoles</i>	Médecin pédiatre, psychologues, psychomotricienne

	Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support	Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
3214	Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer	Mise à disposition d'un bureau Direction, une salle de réunion – <i>site rue des écoles</i> Entretien des locaux (ménage) assuré au quotidien	Direction IME Professionnels IME 2 ASI (Agents rattachés aux ressources techniques APHVN)
3215	Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs	Entretien des espaces extérieurs assuré en interne (via atelier IMPRO 2 Espaces verts) Système d'alarme Maintenance ascenseur : contrôles obligatoires suivis par les RT Maintenance/contrôle annuels extincteurs Maintenance informatique Maintenance hebdomadaire balnéothérapie Contrôles annuels Système Incendie et Electrique	Professionnel IMPRO 2 Coordination assurée par le service des ressources techniques APHVN
32 322	Fonction Logistique Fournir des repas		
		Externalisation (préparation des repas / liaison chaude) Service repas	Prestataire externe 1 agent rattaché à l'ESAT APHVN
		Commission de restauration (3x/an) en lien avec les usagers, bénéficiaires du service	Direction APHVN et prestataire
32 323	Fonction Logistique Entretien le linge		
3231	Entretien le linge	Non concerné	
32 324	Fonction Logistique Transports liés au projet individuel		
3241	Transports liés à accueillir (domicile-structure)	Taxi Société privée externe Transport interne (véhicule IME)	Société de taxi 1 agent rattaché à l'ESAT APHVN

	Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support	Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
3242	Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	Non concerné à ce jour	
3243	Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale	Transport interne	Tous les professionnels IME
3244	Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge	Restauration : transport interne assurant la livraison des norvégiennes (liaison chaude) de la route d'Uttwiller à rue des écoles à Ingwiller Linge : Non concerné	1 agent rattaché à l'ESAT APHVN

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

L'IME est un établissement qui se veut ouvert sur l'extérieur, investit dans une dynamique inclusive. Le travail de partenariat mené ces dernières années nous permet aujourd'hui de proposer des accompagnements se rapprochant le plus possible des besoins de chaque enfant/adolescent et des attentes des familles.

Ainsi, de nombreux parcours personnalisés sont possibles alliant :

- accompagnement éducatif et insertion professionnelle, proposés à l'IME et/ou par les services de l'Education Nationale et/ou dispositifs de droit commun.
- parcours de soins en lien avec les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile et/ou les professionnels rééducateurs de la structure et/ou les professionnels libéraux avec lesquels nous conventionnons.

Ainsi les enfants/adolescents peuvent fréquenter l'IME d'1/2 journée à 4 jours et demi par semaine en fonction de leurs besoins, de leur projet et des attentes de leur famille/aidant.

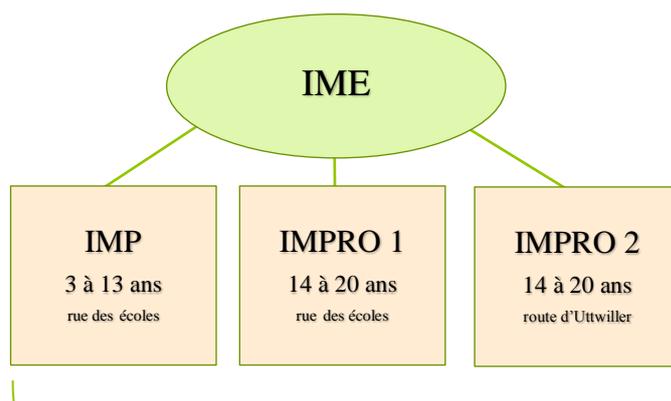
ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE

L'accompagnement des jeunes par l'IME se fait du lundi au vendredi sur des temps de journée (dont une partie des vacances scolaires), à travers :

- Un accompagnement en ateliers proposés par une équipe de professionnels qualifiés (Enseignants Spécialisés, Educateurs, Moniteurs Educateurs, Educateur Sportif, Accompagnants Educatifs et Sociaux...)
 - Un accompagnement individuel, personnalisé et/ou en petits groupes, notamment pour les actes de rééducation/ de soin. Cette prise en charge est réalisée par les psychologues, ainsi que par des professionnels libéraux avec lesquels nous conventionnons (kinésithérapeute, orthophoniste, infirmiers...)
- Les soins sont coordonnés par le médecin pédiatre de l'IME.

1) Organisation et fonctionnement de l'IME

Les enfants sont répartis sur 3 secteurs, chaque enfant se rattache à un secteur notamment en fonction de son âge.



S'agissant de la répartition des lieux d'accueil, la plateforme autisme intervient sur les 3 secteurs, selon les besoins en matière de projet personnalisé.

Journée type à l'IME

	IMP	IMPRO 1	IMPRO 2
8h45- 9h 15	Accueil	Accueil	Accueil
9h 15- 10h 15	Ateliers & temps scolaire	Ateliers & temps scolaire	Atelier
10h 15- 10h45	Récréation pour tous	Récréation pour tous	Pause 10h 15- 10h35
10h45- 11h30	Ateliers & temps scolaire	Ateliers & temps scolaire	Atelier
11h30- 13h30	Repas (service 1) - Regroupement - Récréation	Regroupement - Repas (service 2) - Récréation	Pause repas 12h- 13h30
13h30- 14h30	Ateliers & temps scolaire	Ateliers & temps scolaire	Atelier
14h30- 15h 15	Ateliers & temps scolaire	Ateliers & temps scolaire	Atelier
15h 15- 15h45	Rituel Départ / Taxis	Rituel Départ / Taxis	Rangement / départ Taxis

type d'atelier et répartition du temps scolaire selon objectifs du projet personnalisé de chaque jeune

Quelques objectifs généraux travaillés en IMP :

- développement des capacités nécessaires à l'autonomie dans la vie quotidienne (toilette, repas, habillage...)
- éveil cognitif (activités éducatives, manuelles et ludiques)
- apprentissage des règles de vie en collectivité
- capacité de chacun de vivre en groupe, notamment par la découverte et la considération de l'autre
- préapprentissage et apprentissages scolaires
- acquisition, maintien et consolidation des acquis préscolaires et scolaires
- renforcement des acquis de la vie quotidienne
- évaluation et préparation en vue d'une formation professionnelle
- bien-être des jeunes en rapport avec une dynamique de découverte et d'acquisitions
- mise en œuvre de moyens thérapeutiques pour soulager le quotidien et tenter d'infléchir les processus d'aggravation
- Favoriser et soutenir l'inclusion en milieu ordinaire
- préparation d'un projet de vie future
- ...

Quelques objectifs généraux travaillés en IMPRO :

- IMPRO 1

Sont accompagnés à l'IMPRO des adolescents et de jeunes adultes dont le projet d'orientation reste à définir. Les objectifs suivants sont travaillés :

- acquisition d'autonomie dans la vie quotidienne (cuisiner, faire des courses, gestion de l'argent, se déplacer, ...).
- mobilisation et stimulation permanente (jardinage, tri sélectif...)
- développement des compétences artistiques (peinture, créations...)
- maintien et acquisition de compétences scolaires
- accessibilité aux dispositifs de droit commun
- favoriser et soutenir l'inclusion en milieu ordinaire

- préparation à fin d'accompagnement (hébergement, maintien à domicile, structure d'accueil de jour et/ou internat, ...).
- ...

- IMPRO 2

Deux sections professionnelles sont proposées : cuisine/vente et espaces verts

- acquisition de savoir-faire professionnels
- développer/acquérir des compétences transversales, basées sur des référentiels métiers
- acquisition de savoir-être et savoir-faire en situation de travail
- socialisation et travail en équipe
- continuité des apprentissages scolaires en lien avec la formation préprofessionnelle et professionnelle
- mise en situation professionnelle à travers des stages en entreprise et/ou en milieu de travail protégé et/ou ordinaire
- préparation à fin d'accompagnement (logement si besoin, insertion socioprofessionnelle, déplacement...).
- favoriser et soutenir l'inclusion en milieu ordinaire
- préparation à l'employabilité
- accessibilité aux dispositifs de droit commun
- ...

2) Organisation et fonctionnement de La plateforme autisme

(mutualisée avec l'IME de DIEMERINGEN)

Parallèlement à l'accompagnement des jeunes de l'IME, exposé ci-dessus, **le dispositif de la plateforme autisme** intervient sur les 3 secteurs (IMP / IMPRO 1/ IMPRO 2) et sur le SESSAD de l'APHVN. Ce dispositif permet d'accompagner de façon personnalisée les jeunes que nous accueillons présentant un trouble du spectre de l'autisme.

L'équipe de la plateforme autisme accompagne une quinzaine d'enfants, diagnostiqués autistes ou en cours de diagnostic. L'équipe utilise les outils recommandés par la HAS en matière de prise en charge des enfants avec autisme (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelle, formations spécifiques). Selon la situation de l'enfant ou de l'adolescent, en plus des professionnels qui gravitent autour de lui (éducateurs référents, enseignants, partenaires...) ces jeunes sont accompagnés par : une éducatrice spécialisée, une psychologue, une psychomotricienne, des rééducateurs libéraux (orthophoniste, kinésithérapeute...)

Cette plateforme nécessite une collaboration étroite entre les professionnels de la plateforme, les professionnels de l'IME, la famille et les partenaires extérieurs.

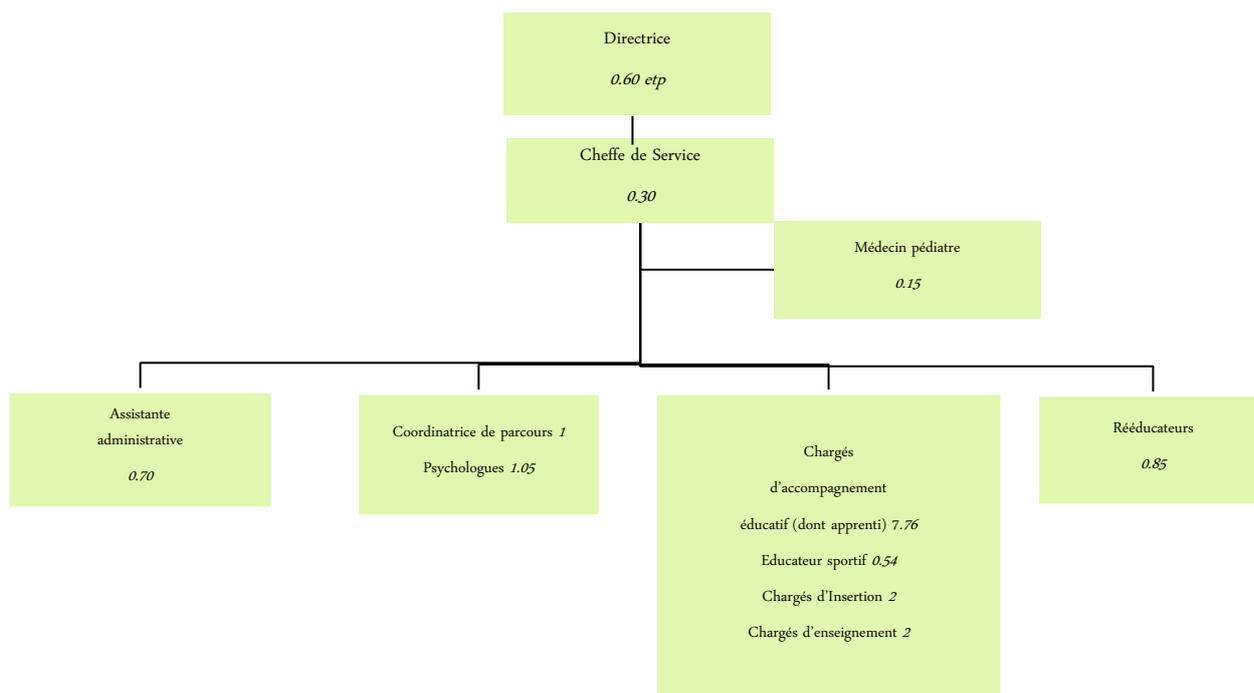
Les missions de la plateforme autisme sont les suivantes :

- Permettre un accompagnement personnalisé en suivant les besoins et la singularité du jeune (approfondissement du diagnostic, rééducation...) avec une attention particulière portée au développement de la communication.
- Favoriser son maintien en milieu scolaire traditionnel lorsque cela est possible, son inclusion dans la vie sociale ainsi que l'inclusion dans un établissement spécialisé, si nécessaire.
- Prévenir et gérer les situations de crise et les comportements-problèmes.
- Coordonner les soins et l'accompagnement éducatif et thérapeutique dans une volonté de partenariat avec les établissements et professionnels du secteur sanitaire, social, médico-social et l'Education Nationale.
- Soutenir l'accompagnement des familles (guidance parentale, sensibilisation, formation...)
- Permet une fluidité du parcours de l'enfant entre les services (SESSAD-IME)

L'équipe de la Plateforme Autisme est « ressource », tant pour les professionnels de l'IME que pour les partenaires et familles.

3) Organigramme de l'Etablissement

L'équipe de l'IME est composée de **22 professionnels**, pour **16.95 ETP**. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire (professionnels éducatifs, pédagogiques, rééducatifs, thérapeutiques, médicaux et administratifs).



LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES

1) L'Equipe

L'équipe de l'IME est composée de professionnels formés, centrés sur les métiers de l'enseignement, de l'éducation, du soin et du social :

- **Une Directrice**

Elle dirige les équipes de l'IME, du SESSAD, de la plateforme autisme (PFA) et de l'UEMA. Elle est responsable de la mise en œuvre du projet de service et veille à son actualisation régulière dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Elle est le garant de la bientraitance dans le service. Elle valide les admissions et les sorties. Elle anime et coordonne les équipes et veille à la cohérence des actions et des projets concernant l'enfant.

- **Une Cheffe de Service**

Elle anime et coordonne l'équipe de l'IME et veille à la cohérence de l'action et des projets concernant les personnes accueillies. Elle est en lien autant que nécessaire avec les familles/aidants. Elle anime le réseau des partenaires de l'IME. Elle veille à la sécurité des locaux et la bonne gestion opérationnelle de la structure.

- **Un Médecin pédiatre**

Il veille à la cohérence de l'action médicale et paramédicale. Il reçoit les enfants en consultation. Il évalue le développement global de l'enfant. Il coordonne des actions d'information et de prévention. Il a également un rôle d'information des familles.

- **Une Assistante Administrative**

Elle s'occupe de l'accueil téléphonique et physique, et assiste la Cheffe de Service et la Directrice dans les tâches administratives.

- **Des Coordinateurs/trices de Parcours**

Ce professionnel est la personne référente qui suit la partie administrative, oriente vers les partenaires sociaux, centralise les informations et coordonne les suivis avec les partenaires extérieurs et intérieurs. Il est l'interlocuteur privilégié des familles/aidants pour toute demande et/ou question concernant le parcours et projet personnalisé des enfants/adolescents/jeune adulte.

- **Les Chargés d'Enseignement**

Ces enseignants spécialisés de l'Education Nationale en détachement, veillent à la mise en place d'apprentissages scolaires adaptés et de qualité. Cet enseignement se fait en référence aux compétences du socle commun et aux textes du bulletin officiel de l'éducation nationale.

- **Les Chargés de Formation Préprofessionnelle et d'Insertion**

Ils mettent en place des ateliers de formation Préprofessionnelle et professionnelle avec comme support de formation des référentiels de CAP, tels que le référentiel d'agent d'entretien des espaces verts ou celui d'agent polyvalent de restauration. Ces apprentissages ont pour objectif une insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail ou en milieu protégé (Etablissement et Service d'Aide au Travail ou Entreprise Adaptée). Ils coordonnent les parcours de stage et l'insertion dans la vie active en relation avec l'ensemble des partenaires (éducation nationale, établissements médico-sociaux et entreprises). Ils permettent l'accès au droit commun des jeunes accompagnés (mission locale, pôle emploi)

- **Les Chargés d'Accompagnement Educatif**

Ils accompagnent les enfants et les jeunes dans les actes de la vie quotidienne et mettent en œuvre les moyens d'une inclusion sociale, culturelle et sportive à travers des projets et des activités éducatives adaptées en interne et à l'extérieur de l'établissement.

S'agissant de la professionnelle intervenant sur la plateforme autisme, elle accompagne aussi bien les jeunes TSA à l'IME que des jeunes ne fréquentant pas l'IME. Dans ce cas, elle intervient sur leurs lieux de vie (école, loisirs, domicile...) en fonction des besoins et demandes des familles.

- **Les Psychologues**

Ils sont chargés d'évaluer les difficultés et les potentialités des enfants et de les soutenir ainsi que leurs familles/aidants. Ils peuvent rencontrer les jeunes individuellement ou animer des groupes de parole. Selon les besoins, ils assurent une fonction ressource auprès des partenaires internes et externes : psychologues, psychiatres, médecin, enseignants, AESH ...

- **Les rééducateurs (Psychomotricien, Kinésithérapeute, Orthophoniste, Orthoptiste...)**

Ils effectuent des bilans et mettent en place des actions de rééducation en lien avec l'ensemble de l'équipe éducative. L'IME peut conventionner avec certains professionnels libéraux pour une rééducation optimum des jeunes accompagnés. Ce conventionnement se fait suite à la prescription de séances de rééducation par le médecin pédiatre.

- **Un Educateur sportif**

Il propose des activités sportives collectives, adaptées aux besoins des jeunes. Ces activités ont pour but de se découvrir, de s'investir, de partager et de collaborer.

L'IME est également un lieu d'apprentissage et de stage. Tous les ans, pour des durées plus ou moins longues, sont accueillis des étudiants dans leur parcours de formation (ES, ETS, ME, AES, psychologues...)

L'ensemble des professionnels de l'APHVN bénéficie de formations tout au long de l'année. Il peut s'agir de formations individuelles et/ou collectives. Les thématiques tiennent compte des souhaits des professionnels et des besoins identifiés par la Direction. Chaque année l'APHVN publie un plan de formation.

2) **Communication et travail collectif**

La démarche pluridisciplinaire s'inscrit dans une construction partagée et continue, support du travail en équipe. C'est une base pour la qualité des prestations. Elle se réalise à partir de plusieurs axes qui prennent en compte une pratique collective construite avec le temps.

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets collectifs et individuels sont favorisées par des temps de réunions hebdomadaires.

Le travail s'organise selon un rythme établi sur un calendrier fixe.

- Les réunions d'équipe :

Chaque jeudi soir tous les professionnels se retrouvent pour un temps de réunion commun de 30 minutes, dénommé « socle commun ». S'en suit un temps de réunion d'une heure, IMPRO – IMP, en alternance par quinzaine. Réunions placées sous le pilotage de la Cheffe de Service et/ou de la Directrice.

Ces réunions ont pour principaux objectifs :

- la communication des informations relevant de l'organisation de la structure
- le rappel ou l'affirmation de certaines règles de fonctionnement

- la réflexion/coordination de projets et actions
- l'élaboration de pistes de travail/réflexion notamment autour de l'exposé de situation d'un jeune par l'un des professionnels
- le partage et la confrontation de points de vue sur les approches éducatives, pédagogiques, thérapeutiques
- la régulation
- la création et l'entretien d'une dynamique d'équipe

- Les réunions d'évaluation et de projets personnalisés

Le mardi de 16h à 18h, est consacré à l'élaboration du projet personnalisé des jeunes (selon calendrier). L'ensemble des professionnels intervenant dans l'accompagnement de l'enfant/adolescent y sont conviés, ainsi que les familles et les éventuels partenaires extérieurs (Education Nationale, services de psychiatrie, service de protection de l'enfance...)
Le mardi de 16h à 18h, peut aussi être consacré au bilan intermédiaire (6 mois) du projet personnalisé de l'enfant (selon calendrier). Dans ce cas, il s'agit pour l'équipe de faire un point sur ce qui a été mis en œuvre jusque-là et/ou reste à faire.

Depuis la rentrée de septembre 2022, nous avons introduit la notion de **professionnel « référent »**. Chaque chargé d'accompagnement éducatif, s'est vu attribuer le suivi particulier de quelques jeunes. Cette référence permet la désignation d'un interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne le quotidien de l'enfant. Il est identifié par l'enfant, les familles/aidants, partenaires concernés dans le parcours de l'enfant et les autres professionnels de l'IME.

Pour mener à bien ses missions de « référent », le professionnel dispose de deux heures de temps de référence par semaine, en lieu et place de temps de prise en charge directe.

Ce temps est mis à profit pour faire du lien avec les famille/aidants, mais aussi aller à la rencontre de partenaires (école, périscolaire, loisirs...), répondre aux attentes des familles/aidants et soutenir l'inclusion de l'enfant dans le milieu ordinaire et son accès aux dispositifs de droit commun.

A noter qu'en cas de besoin, afin de mieux accompagner les jeunes de l'IME, ponctuellement les professionnels n'hésitent pas à solliciter pour conseils/avis/bilan d'autres professionnels de l'APHVN. La mutualisation des compétences, rendue possible au sein de l'APHVN, est une réelle plus-value dans l'accompagnement des usagers.

L'ANCRAGE DES ACTIVITES DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE

Description du site et Secteur d'intervention

L'IME est situé à INGWILLER dans le Nord-Ouest du Bas-Rhin, il se répartit sur deux sites :

- **Le site historique rue des écoles** où se concentrent le service administratif, l'IMP et l'IMPRO 1.

Ce site comprend des salles de classe et d'atelier, une cuisine équipée, un réfectoire, une salle de motricité, un espace sensoriel, une balnéothérapie, des bureaux.

- **Le site du Herrenfeld route d'Uttwiller**, qui comprend le siège de l'association et une partie du, secteur adulte (ESAT, FHTH, FAS). Ce site accueille l'IMPRO 2.

Les deux sections de formation professionnelle de l'IMPRO ont rejoint le site du Herrenfeld en septembre 2010, dans une logique de professionnalisation. Les locaux mis à disposition comprennent une salle de classe et d'activité, un vestiaire, un bureau, un atelier pour la section espaces verts. La section cuisine utilise comme lieu d'atelier la cuisine collective de l'association où sont préparés l'ensemble des repas ainsi que la lingerie du foyer d'hébergement pour le lavage des tenues.

Un magasin-école (vente de vêtements et petits objets de seconde main) a été créé en automne 2013. Il permet aux jeunes d'avoir un support pédagogique supplémentaire (la vente).

L'IME prend en charge le transport collectif des jeunes, des deux sites, de leur domicile ou lieu de ramassage collectif (selon organisation de la tournée) à l'établissement.

Le transport s'organise :

- en collaboration avec une société de taxi privée. Les tournées couvrent une vingtaine de kilomètres autour d'INGWILLER.

- en interne, avec un véhicule de l'IME, conduit par un agent de l'ESAT de l'APHVN, nous couvrons un secteur d'une quinzaine de kilomètres autour d'Ingwiller

Partenariats

L'IME s'inscrit dans le maillage de son territoire.

Pour permettre des accompagnements complets et réussis, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire a créé et entretient un réseau important de partenaires dans les différents domaines :

- *social*
- *socio-culturel*
- *scolaire*
- *médical*
- *préprofessionnel et professionnel*
- *de l'accompagnement dans son projet de vie*
- *de l'accompagnement lié à la notion de parcours au sein de l'association*



Les professionnels de l'IME travaillent en **partenariat étroit** avec :

- **Les établissements, services de l'Education Nationale et de la formation**

L'IME est en relation avec les enseignants référents ainsi qu'avec les établissements scolaires dont ils dépendent. Les professionnels de l'IME peuvent être amenés à intervenir dans les écoles notamment en soutien à l'inclusion scolaire d'un jeune accueilli à l'IME en temps partagé.

L'IME est également en lien avec les structures de la formation et de l'insertion professionnelle (Missions locales, CAP Emploi...)

- **Les établissements médico-sociaux de l'APH des Vosges du Nord et hors association**

Lorsqu'une orientation est décidée, l'IME assure un relai vers les structures médico-sociales.

- **Les dispositifs médicaux et paramédicaux**

L'IME (via le médecin pédiatre) peut orienter les parents vers des médecins et des services hospitaliers adaptés, ainsi que vers des centres de références (par exemple : autisme ou troubles des apprentissages). Un partenariat, sous forme de convention et/ou d'échanges directs, peut être établi avec les professionnels libéraux intervenant sur le secteur et à proximité du domicile des enfants suivis (médecins, infirmiers, rééducateurs).

- **Les partenaires sociaux**

Des concertations sont organisées avec les services de la protection de l'enfance pour échanger et délimiter les actions de chacun pour assurer une cohérence au parcours, à l'accompagnement de l'enfant/du jeune et sa famille.

- **Les partenaires socioculturels**

Des accompagnements dans les activités de socialisation peuvent être menés au sein des structures de la culture et des loisirs. L'IME peut être amené à développer, entretenir des relations partenariales avec les centres périscolaires et socioculturels, de loisirs des secteurs géographiques des enfants accompagnés.

- **La MDPH et l'Agence Régionale de Santé**

Ce partenariat existe depuis plusieurs années au sein de l'APHVN. Les contacts sont réguliers, par téléphone, mail et en présentiel lors de réunions diverses.

De manière générale, les partenaires extérieurs tels SPE, partenaires du soin, psychologues scolaires..., en accord avec les familles, sont conviés aux réunions de suivi du jeune et participent à la co-construction et la mise en œuvre de son projet personnalisé.

Au-delà de ces réunions organisées, les échanges partenariaux sont réguliers.

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention qui fondent l'organisation de l'IME sont **le respect de la singularité de chaque jeune et l'adaptation de son accompagnement dans une démarche bienveillante.**

Lors de nos réunions de service, échanges, nous nous réinterrogeons de façon continue pour permettre un accompagnement personnalisé, de qualité, au plus près des attentes des familles et des besoins de chaque jeune. Toutefois, l'articulation entre accompagnement individuel et gestion collective peut parfois s'avérer complexe.

Pour ce faire, nous nous reposons sur les **principes suivants** :

- Une valeur forte est donnée au projet personnalisé du jeune.
- L'autodétermination du jeune est soutenue dans l'ensemble de son parcours.
- Les ateliers font l'objet en amont d'une réflexion et rédaction de « fiches actions » qui précisent les objectifs de l'activité pour le collectif et pour chaque jeune.
- L'emploi du temps est adapté au plus près des besoins de chaque enfant (contenu des ateliers...)
- Des allers et retours continuels des professionnels entre « penser et agir ».

L'accompagnement des enfants et des adolescents à l'IME s'inscrit dans une **approche positive** au sens donné par la RBPP de la HAS du mois de juillet 2022 « *L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel* » :

« L'approche positive est une manière d'aborder l'accompagnement d'une personne [...] Cette approche s'appuie sur des valeurs humaines comme la reconnaissance et la valorisation du point de vue de chacun, du potentiel et de la capacité, pour toute personne, à apprendre, à s'adapter, à évoluer et à se développer tout au long de la vie. Elle reconnaît l'impact de facteurs environnementaux sur la trajectoire et le développement de la personne, en interaction avec ses caractéristiques individuelles.

C'est une approche qui s'applique dans toutes les dimensions de l'accompagnement : posture, évaluation, définition d'un projet individuel d'accompagnement, accompagnement éducatif, etc. » volet 1 page 17

LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs d'évolution, de progression et de développement tendent vers une modification du paradigme de l'accompagnement du jeune par l'IME qui n'est plus « *quand va-t-il être accueilli à l'IME ?* » mais « *que peut-on mettre en place afin qu'il reste le plus longtemps possible dans le milieu ordinaire ?* », en veillant à ne pas se substituer au « milieu ordinaire ».

Axe 1 : Mener la transformation de l'offre d'accompagnement IME – SESSAD

Action 1 : Créer un DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif)

Action 2 : Accompagner les équipes dans ces changements et techniciser l'accompagnement proposé aux usagers.

Action 3 : Informer les familles, les enfants sur l'évolution de l'accompagnement.

Action 4 : Déploiement de la nomenclature SERAPHIN PH au sein du dispositif.

Axe 2 : Soutenir l'inclusion scolaire, sociale et socio-professionnelle des jeunes accompagnés

Action 1 : Renforcer le partenariat avec les établissements scolaires

Action 2 : Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle

Action 3 : Développer le partenariat avec les dispositifs de droit commun (loisirs, périscolaire, participation sociale)

Action 4 : Développer la mission « ressource » des professionnels de l'ESMS

Axe 3 : Soutenir l'accès aux soins des jeunes accompagnés

Action 1 : faciliter l'accès aux soins

Action 2 : Développer le partenariat avec les acteurs/dispositifs de soin du territoire

AXE 1 : Mener la transformation de l'offre d'accompagnement IME – SESSAD

ACTION 1

Créer un DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif)

Objectifs

- Se conformer au cadre légal.
- Fluidifier les parcours des enfants accompagnés
- Mutualiser les moyens financiers, humains et logistiques IME/SESSAD

Moyens :

- Modification d'agrément
- Notification CDAPH unique
- Décloisonner le fonctionnement de chaque entité
- Benchmarking auprès de DAME existants
- Contractualisation de la transformation de l'offre dans le cadre du CPOM.

Personne Référente

Equipe de direction

Date

2027

Indicateurs

Passage effectif IME SESSAD en DAME

Processus

PR DIR

AXE 1 : Mener la transformation de l'offre d'accompagnement IME – SESSAD

ACTION 2

Accompagner les équipes dans ces changements et leur apporter les techniques nécessaires à l'accompagnement d'un public en constante évolution.

Objectifs

- Soutenir l'adhésion des professionnels à la transformation de l'offre.
- Parfaire les connaissances et compétences des professionnels par l'acquisition de méthodes d'accompagnement au plus près des besoins des enfants (outils éducatifs, méthodes...)

Moyens :

- Coaching individuel et/ou collectif (2022-2023)
- Co-construction de la réorganisation du fonctionnement IME (mars 2022)
- Information des professionnels sur l'évolution du cadre légal.
- Retour d'expérience sur un fonctionnement DAME en Eure-et-Loir.
- Formations ciblées des professionnels, adaptées à l'évolution du public accompagné.
- Supervision et Groupes d'Analyse des Pratiques.

Personne Référente

Equipe de direction

Date

2027

Indicateurs

Taux de rotation des professionnels
Respect du plan de développement des compétences annuel
Nombre de participants volontaires aux coachings
Nombre de GAP et de séances de supervision

Processus

PR RH

AXE 1 : Mener la transformation de l'offre d'accompagnement IME – SESSAD

ACTION 3

Informers les familles, les enfants sur l'évolution du cadre légal et de l'accompagnement.

Objectifs

- Soutenir la demande des familles qui souhaitent que leur enfant poursuive sa scolarité en milieu ordinaire.
- Trouver des solutions de répit pour les familles et d'accès aux loisirs pour les enfants dans le « milieu ordinaire ».
- Intégrer davantage les parents/aidants en tant que partenaires privilégiés dans l'accompagnement de leurs enfants.

Moyens :

- Informer les familles/ les enfants sur leurs droits, sur l'évolution du cadre légal.
- Orienter les familles vers des réponses de proximité aux besoins exprimés (par exemple : école, centre de loisirs et/ou club sportif du secteur d'habitation).
- Développer le principe d'autodétermination dans l'accompagnement.
- Développer la notion de pair-aidants dans l'accompagnement.
- Solliciter les parents/aidants et le jeune dans la réflexion autour de l'accompagnement.

Personne Référente

Equipe de direction, Coordinateurs de Parcours, Equipe éducative et thérapeutique.

Date

2027

Indicateurs

100% des familles disent avoir suffisamment d'informations sur leurs droits
(source : enquêtes de satisfaction annuelles)
100% des jeunes/parents qui en font la demande bénéficient d'une réponse de proximité aux besoins exprimés (scolarité, accompagnement club de sport, accueil et loisirs avec ou sans hébergement...)

Processus

PR SOC – PR EDUC

AXE 1 : Mener la transformation de l'offre d'accompagnement IME – SESSAD

ACTION 4

Déploiement de la nomenclature SERAPHIN PH au sein du dispositif.

Objectifs

- Répondre au plus près des besoins de chaque enfant et attentes des familles/aidants.
- Sortir de la tarification globale pour tendre vers une tarification plus précise (besoins -> prestation)
- Tendre vers un meilleur recueil des besoins des personnes accompagnées (besoins en matière de santé, d'autonomie et de participation sociale)

Moyens :

- S'approprier la nomenclature SERAPHIN PH
- Elaborer les projets personnalisés des enfants et adolescents accompagnés à partir de cette nomenclature (besoins exprimés -> prestations proposées)
- Mise en place d'un logiciel « dossier unique de l'utilisateur » au niveau associatif adapté à la logique SERAPHIN PH

Personne Référente

Equipe de direction, assistante de direction, coordinateurs de parcours, équipe éducative, pédagogique et thérapeutique

Date

2027

Indicateurs

Cotation effective des besoins et des prestations à partir de la nomenclature SERAPHIN PH.
Les projets personnalisés des jeunes accompagnés reposent sur la nomenclature SERAPHIN PH.
L'APHVN dispose d'un logiciel « dossier unique de l'utilisateur » adapté à la logique SERAPHIN PH.

Processus

PR ACP

AXE 2 : Soutenir l'inclusion scolaire, sociale et socio-professionnelle des jeunes accompagnés

ACTION 1

Renforcer le partenariat avec les établissements scolaires

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire valoir le droit d'accès aux enseignements dispensés dans les établissements scolaires. - Donner une réponse de proximité aux apprentissages / parcours de l'enfant. - Ne pas se substituer aux ressources existantes - Mieux répondre aux attentes des familles quant à l'augmentation du temps scolaire pour leurs enfants.
Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre des équipes pédagogiques du territoire. - Favoriser l'accueil des enfants en temps partagé (Ecole/ESMS). - Développer les projets communs et inclusifs. - Acter le partenariat via la signature de conventions.
Personne Référente	Equipes éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, rééducateurs et coordinateurs de parcours.
Date	2027
Indicateurs	<p>Nombre de conventions signées avec l'éducation nationale</p> <p>Nombre d'enfants accueillis en temps partagé (Ecole – ESMS)</p> <p>Nombre de projets communs/inclusifs réalisés</p> <p>Nombre d'actes (échanges, rencontres, interventions) pour la construction et mise en œuvre de l'inclusion</p>
Processus	PR EDUC

AXE 2 : Soutenir l'inclusion scolaire, sociale et socio-professionnelle des jeunes accompagnés

ACTION 2

Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle

Objectifs

- Faire valoir le droit d'accès aux enseignements dispensés dans les centres d'apprentissages et de formation.
- Ne pas se substituer aux ressources existantes
- Soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel ordinaire et/ou protégé.
- Soutenir la poursuite du parcours professionnel du jeune accompagné dans ou hors association APHVN.

Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre des acteurs de l’insertion sociale et professionnelle du territoire. - Proposer des stages dans le milieu ordinaire et/ou protégé. - Accompagner l’accès à l’emploi en milieu ordinaire et/ou protégé. - Acter le partenariat via la signature de conventions.
Personne Référente	Equipes éducatives, chargés d’insertion socio-professionnelle, rééducateurs et coordinateurs de parcours.
Date	2027
Indicateurs	<p>Nombre de conventions signées avec les partenaires</p> <p>Nombre de stages proposés en milieu ordinaire et/ou protégé</p> <p>Nombre d’usagers accédant à un travail</p>
Processus	PR EDUC – PR TRAD (transformation des ESAT)

AXE 2 : Soutenir l’inclusion scolaire, sociale et socio-professionnelle des jeunes accompagnés

ACTION 3

Développer le partenariat avec les dispositifs de droit commun (loisirs, périscolaire, participation sociale)

Objectifs

- Faire valoir le droit d’accès aux dispositifs d’accueil du droit commun.
- Ne pas se substituer aux ressources existantes
- Soutenir l’inclusion des enfants accompagnés dans les dispositifs de droit commun (périscolaires, centres de loisirs avec et sans hébergement, club sportifs et culturels...)
- Donner une réponse de proximité répondant aux attentes des familles.
- Répondre aux besoins de répit des familles/ aidants.

Moyens :

- Rencontres régulières des acteurs du territoire, travail en partenariat
- Accompagner et adapter l’accueil de l’enfant
- Se rapprocher du droit commun pour les pratiques sportives, artistiques ou le besoin de répit exprimé par les familles.
- Remplacer le temps d’accueil du mercredi matin par des temps d’inclusion en centres de loisirs/ clubs sportifs/ culturels si cet accueil répond à un besoin pour l’enfant et attente de la famille.
- Soutien des inclusions mises en œuvre, par l’équipe éducative.
- Acter le partenariat via la signature de conventions

Personne Référente

Equipes éducatives, thérapeutiques et coordinateurs de parcours.

Date	2027
Indicateurs	<p>Nombre de conventions signées avec les partenaires</p> <p>Nombre d'actes (échanges, rencontres, interventions) pour la construction et mise en œuvre de l'inclusion</p> <p>Nombre d'enfants accompagnés bénéficiant de temps d'accueil périscolaire, de loisirs...</p>
Processus	PR EDUC – PR SOC

AXE 2 : Soutenir l'inclusion scolaire, sociale et socio-professionnelle des jeunes accompagnés

ACTION 4

Développer la mission « ressource » des professionnels de l'ESMS

Objectifs

- Soutien de l'inclusion en milieu ordinaire (tant sur le plan qualitatif que quantitatif)
- Partage de connaissances/ compétences entre les professionnels du médico-social et les professionnels du milieu ordinaire.
- Individualiser et personnaliser les accompagnements.
- Soutien aux familles et aidants.

Moyens :

- Ateliers de sensibilisation au handicap des équipes pédagogiques et éducatives.
- Création d'un poste d'enseignant ressource sur le territoire (intervention dans les écoles, soutien aux enseignants/ AESH, soutien à l'aménagement des programmes scolaires, possibilité de co-enseignement...)
- Rencontres et échanges avec les familles, aidants, fratries.
- Formations et informations aux familles/aidants

Personne Référente

Equipes éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, rééducateurs et coordinateurs de parcours.

Date

2027

Indicateurs

Nombre de formations proposées (partenaires, familles/ aidants)

Nombre d'ateliers proposés (partenaires, familles/ aidants)

Validation de la création du poste d'enseignant ressource par l'éducation nationale et selon, nombre d'interventions de l'enseignant ressource.

PR EDUC – PR SOC – PR SOI

Processus

AXE 3 : Soutenir l'accès aux soins des jeunes accompagnés

ACTION 1

Faciliter l'accès aux soins

Objectifs

- répondre de manière adaptée aux besoins de soin des enfants accompagnés

Moyens :

- prévention au sein de l'IME (intervention d'Handident, sage femme...)
- habitude aux soins proposée dans le cadre de l'accompagnement de l'enfant à l'IME
- coordination des soins assurée par le Médecin Pédiatre de l'IME

Personne Référente

Médecin pédiatre de l'IME
Equipes éducatives, thérapeutiques, rééducateurs et coordinateurs de parcours.

Date

2027

Indicateurs

Nombre de prestation prévention
Objectifs figurant dans le Projet personnalisé de l'enfant si besoin

Processus

PR SOI

AXE 3 : Soutenir l'accès aux soins des jeunes accompagnés

ACTION 2

Développer le partenariat avec les acteurs/dispositifs de soin du territoire

Objectifs

- Apporter une réponse de proximité aux familles/aidants
- faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun du soin
- éviter la rupture de parcours de l'enfant

Moyens :

- Proposer des temps partagés ESMS-pédopsychiatrie
- Rencontres régulières des acteurs du territoire, travail en partenariat
- Proposer un projet innovant à l'ARS, concernant la création d'un poste de soignant mutualisé entre l'IME/SESSAD et la pédopsychiatrie

Personne Référente

Médecin pédiatre de l'IME & neuropédiatre du SESSAD
Equipes éducatives, thérapeutiques, rééducateurs et coordinateurs de parcours.

Date

2027

Indicateurs	<p>Nombre de conventions signées avec les partenaires</p> <p>Nombre d'enfants accompagnés bénéficiant de temps partagé</p> <p>pédopsychiatrie/ESMS, pédopsychiatrie/école/ESMS</p> <p>Poste de soignant créé (Pédopsychiatrie/ESMS)</p>
Processus	PR SOI